

PARAIT LE DIMANCHE

LE NUMÉRO : 1 FRANC

LA REVUE NOIRE

Organe bi-mensuel des Industries de la Houille et du Fer

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

E. LEFÈVRE

Ingénieur civil

DIRECTION ET ADMINISTRATION : 33, RUE MEUREIN, LILLE

4^e Année. - N° 98.

ABONNEMENTS :
 France..... 20 francs par an.
 Union postale..... 25

12 Mai 1901.

Les Abonnements et les Annonces sont payables d'avance et continuent sauf avis contraire.

Société des Etab^{ts} POSTEL-VINAY

Société anonyme, Capital: 3,000,000 de francs

PARIS * 219, Rue de Vaugirard (Usine : 41, Rue des Volontaires) * PARIS

EXPOSITIONS UNIVERSELLES 1889 & 1900 : MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

DYNAMOS & MOTEURS DE 1/2 A 1500 CHEVAUX

A COURANTS CONTINUS & ALTERNATIFS SIMPLES OU POLYPHASÉS

MOTEURS FERMÉS, complètement à l'abri de l'eau, des acides, huiles, poussières, etc.

POMPES & VENTILATEURS ÉLECTRIQUES, GRUES, TREUILS, PONTS ROULANTS, MONTE-CHARGES, ASCENSEURS ÉLECTRIQUES

120,000 Chevaux livrés depuis quatre ans, pour le Transport de force, l'Éclairage et la Traction électriques

ATELIERS SPÉCIAUX POUR LA CONSTRUCTION DU MATÉRIEL THOMSON-HOUSTON, ADOPTÉ DANS LES VILLES DE PARIS, LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, LE RAINGY, VERSAILLES, ROUBAIX, TOURCOING, LE HAVRE, ROUEN, ALGER, MONACO, AMIENS, LAON, BOULOGNE-SUR-MER, ETC.

RÉFÉRENCES NOMBREUSES & IMPORTANTES DANS LE NORD DE LA FRANCE

DOREZ, ingénieur à Roubaix, Agent général du Nord de la France.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

Pompes Worthington

BREVETÉES S. G. D. G.

GRAND PRIX
 Exposition Universelle Paris 1889

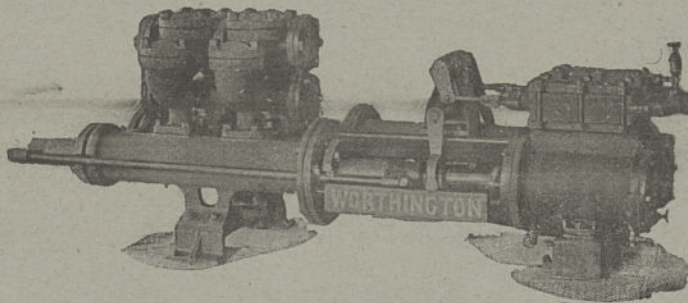
WORTHINGTON



Marque déposée

SIÈGE SOCIAL :

43, Rue Lafayette, PARIS



Pompes pour tous Services de Mines
 etc.

120,000 POMPES WORTHINGTON
 EN SERVICE

Prix, Catalogues, Dessins et Devis sur demande

SUCCESSALE :

12, Boulevard du Nord, BRUXELLES

FONDERIES & ATELIERS DE CONSTRUCTION

PARIS **A. PIAT et ses Fils** SOISSONS

TRANSMISSIONS · POULIES · ENGRENAGES

ELÉVATEURS, TRANSPORTEURS pour charbons, briquettes, coke

POMPES, VENTILATEURS

Succursale: 59, RUE DE LA FOSSE-AUX-CHÊNES, ROUBAIX (12)

FONDERIE DE FER

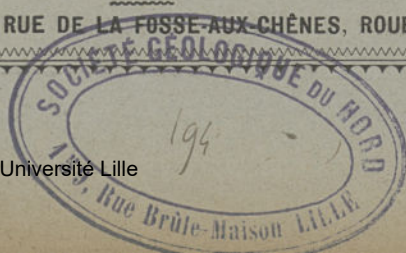
POUR PIÈCES DE TOUS POIDS & TOUTES DIMENSIONS

SPÉCIALITÉ DE PIÈCES MÉCANIQUES

S^{té} A^{mé} des Fonderies DUROT-BINAULD

LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord)

LILLE, IMP. G. DUBAR ET C^{ie}.



Réservé à la "FRANÇAISE ÉLECTRIQUE"

Compagnie de Constructions électriques et de Traction

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 FRANCS

99, Rue de Crimée, PARIS

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON

CAPITAL: 40 MILLIONS

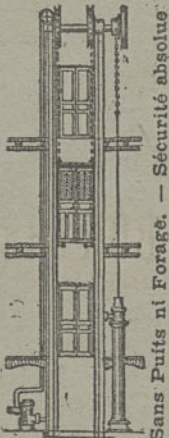
10, Rue de Londres, PARIS

TRACTION ÉLECTRIQUE
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
TRANSPORT DE FORCE

APPAREILS POUR MINES
LOCOMOTIVES BASSES
PERFORATRICES-HAVEUSES

(23)

Ascenseurs Hydrauliques
Brevetés s. g. d. g.



Sans Puits ni Forage. - Sécurité absolue.
SPÉCIALITÉ DE MONTE-CHARGE MÉCANIQUE OU PAR CABLE

THOMAS-JÉSUPRET

Constructeur, rue Roland, 59, LILLE

INSTALLATION DE BUANDERIES

Chaudières, Laveuses, Tordeuses, Essoreuses, Séchoirs
A FEU ET A VAPEUR

Machines à repasser le linge

DRAPS, SABLES, SERVIETTES, RIDEAUX, ETC.
pour Hôpitals, Hôpitaux, Blanchisseurs, etc.

Spécialité d'APPAREILS ÉLÉVATEURS brevetés s. g. d. g.

ASCENSEURS HYDRAULIQUES pour HOTELS & MAGASINS

Monte-Charges d'Usines mus par courroies

TIRE-SACS HYDRAULIQUES & MÉCANIQUES

MACHINES A VAPEUR A CHAUDIÈRES VERTICALES

Anciens Etablissements LE GAVRIAN et Fils, fondés en 1848, à Lille (Nord)
Introduceurs en France de la machine CORLISS

GREPPELLE & GARAND

Ingénieurs-Constructeurs à LILLE, Successeurs de V. BRASSEUR

MACHINES A VAPEUR

CORLISS

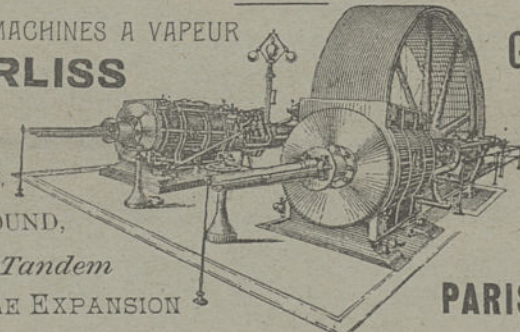
simples,

JUMELLES,

COMPOUND,

Tandem

TRIPLE EXPANSION



GRAND
PRIX

Exposition

Universelle

PARIS 1900

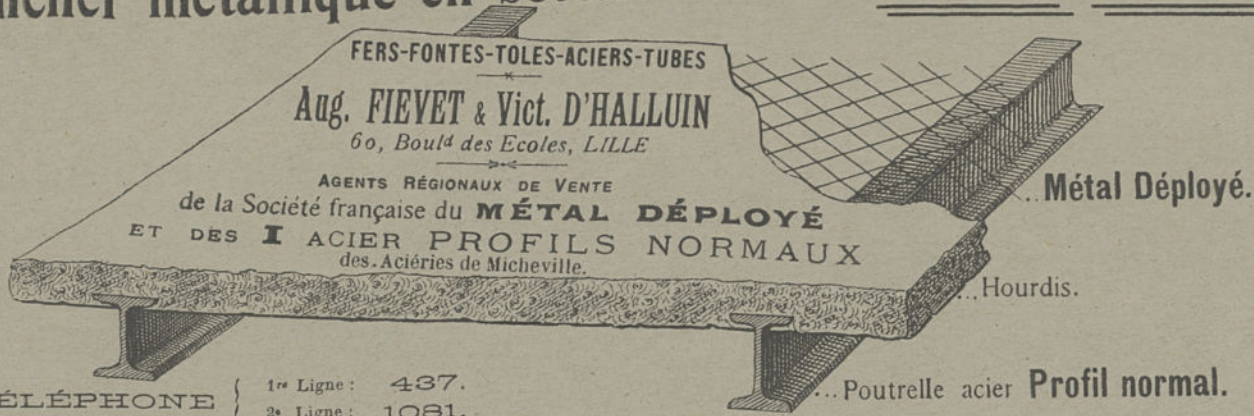
Auguste VERLINDE, Constructeur Mécanicien, Rue Malus, 20-22-24, (PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES) Anciennement 8, boulevard Papin, LILLE

APPAREILS DE LEVAGE

Palans à hélice ou Poulies françaises, Palans différentiels. Treuils ordinaires, Treuils appliqués, Treuils de carrossiers. Monte-charges: Ascenseurs à mains, Ascenseurs au moteur avec câble en chanvre et câble métallique, Monte-plats, Tire-sacs, Monte-charge roulant à double mouvement vertical et horizontal pour filatures ou toute autre industrie. Séries de poulies en une et deux pièces constamment disponibles en magasin. Paliers. Grues. Chariots roulants ordinaires et à direction. Amarres. Chaînes. Moustes. Crics. Vérins. Pincettes lève-sacs. Portes à fermetures automatiques brevetées pour ascenseurs.

(5)

Plancher métallique en béton armé de MÉTAL DÉPLOYÉ.



TÉLÉPHONE { 1^{re} Ligne : 437.
2^e Ligne : 1081.

Ateliers de Constructions Mécaniques
AVENUE DU QUESNOY, lieu dit LE PETIT SAINT-DRUON
VALENCIENNES

LÉPILLIEZ frères et **J. TORREZ**
INGÉNIEURS - CONSTRUCTEURS

MATÉRIEL de MINES et de FORGES
POMPES

Treuil à vapeur et à air comprimé

MACHINES A VAPEUR
de tous genres

A GRANDE VITESSE POUR ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE (70)

N. FLINOIS & L. COLMANT
(Ing. A. et M. Ch. 81)
Lille - Tournai

POIL DE
CHAMEAU

CAOUTCHOUC

CHANVRE

TRANSPORTEURS &
ÉLEVATEURS par COURROIES

COTON
BALATA
CUIR

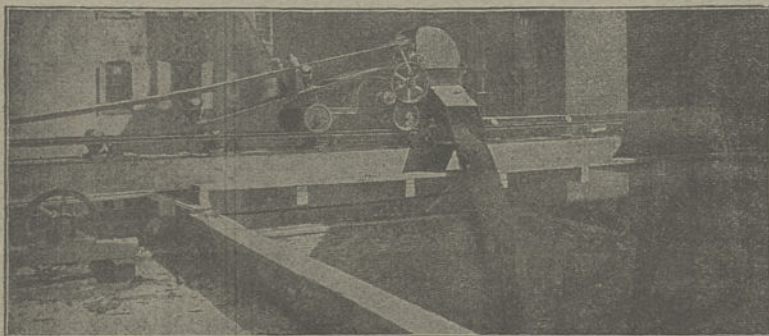
TENDEURS

AGRAFES
et
ENDUITS

USINES A
LILLE 25-27, Quai du Wault
TÉLÉPHONE N° 1040
TOURNAI 39-41, Rue Saint-Brice
Adresse télégraph.: TRANSMISSION, TOURNAI
TÉLÉPHONE N° 70 (7A)

Robins Conveying belt Company

PARK ROW BUILDING NEW-YORK



MANUTENTION DES HOUILLES
AVEC LE DÉCHARGEUR AUTOMATIQUE

Exposition Universelle de 1900

GRAND PRIX

ENVOI DES CATALOGUES
sur demande

TRANSPORTEUR ROBINS

Pour
tous
matériaux
de
20 à 1500 tonnes
à l'heure.

AGENT GÉNÉRAL:

Henry LA BURTHE

20, Avenue Herbillon, 20

A SAINT-MANDÉ
près Paris

CALORIFUGES

Huiles et Graisses lubrifiantes

AMIANTE & CAOUTCHOUC

(68)

GEO. CRADOCK & CO.

DE WAKEFIELD (ANGLETERRE)

Fabrique d'Aciers au Creuset · Tréfilerie · Câbles métalliques

2 MÉDAILLES D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Adresse
télégraphique :
PELOGER-PARIS



Téléphone :
915-16

Le dessin ci-dessus représente un câble de 25 m/m de diamètre, en acier au creuset Cradock, breveté perfectionné ayant fait 14 ans de service sur un plan incliné, sans nécessiter aucune réparation, et ayant transporté plus de 1,500,000 tonnes.

NOTRE MAISON EST LA PREMIÈRE AYANT APPLIQUÉ LE SYSTÈME LANG
Ce système, en donnant un câblage beaucoup plus allongé, diminue considérablement la torsion des fils et répartit l'usure uniformément sur la surface du câble.

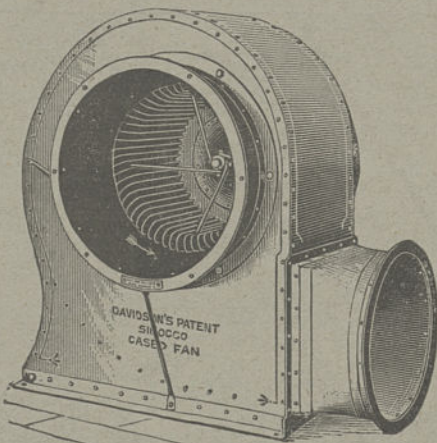
CABLES D'EXTRACTION POUR PUIITS DE MINES - CABLES SPÉCIALEMENT FLEXIBLES POUR SONDAGES
CABLES SANS GIRATIONS POUR FONÇAGES - CABLES POUR TRAMWAYS FUNICULAIRES, POUR TRANSMISSIONS TÉLÉDYNAMIQUES
GRUES, ASCENSEURS - ATTACHES DE CABLES - ACCESSOIRES DIVERS

ADRESSER LA CORRESPONDANCE A

PELON & ROGER, Ingénieurs E. C. P.

AGENTS GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE
ET LA BELGIQUE

76, Avenue de la République, PARIS (71)



VENTILATION

CHAUFFAGE, SÉCHAGE
TIRAGE INDUIT & FORCE

VENTILATION DES MINES

des Filatures, Tissages

ÉDIFICES PUBLICS
etc., etc.

SÉCHAGE DE TOUTES MATIÈRES

Élévateurs-Transporteurs
Pneumatiques, de Grains
etc., etc.

PLANS & DEVIS GRATUITS
sur demande

par les VENTILATEURS

“SIROCCO”

WHITE CHILD & BENEY L^{td}

24, Rue des Ponts-de-Comines

LILLE

N.-B. — Le rendement de notre Ventilateur “SIROCCO” est de BEAUCOUP SUPÉRIEUR à celui des Ventilateurs les mieux réputés et les plus connus jusqu'à ce jour.

(72)

Comptoir National d'Escompte

DE
* PARIS *

AGENCE DE LILLE :
96, Rue Nationale

ESCOMPTE DE PAPIER COMMERCIAL & WARRANTS

Dépôts de fonds à vue et à échéances

ACHAT & VENTE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Paiement de tous Coupons

ORDRES DE BOURSE

sur tous marchés

EXÉCUTION EN BOURSE DE LILLE AUX MÊMES CONDITIONS

QUE LES AGENTS DE CHANGE

Avances sur Valeurs de Charbonnages

ET SUR TOUS TITRES

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES & LETTRES DE CRÉDIT

Garde de Titres, Papiers, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

(Compartiments à partir de 5 fr. par mois)

(39)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

de

FORAGE & DE RECHERCHES MINIÈRES

(BREVETS RAKY)

Capital : 2.500.000 francs

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE DE LA VICTOIRE, PARIS

Sondages rapides au Trépan

Sondages au Diamant

Puits Artésiens

NOMBREUX TRAVAUX EXÉCUTÉS EN FRANCE & EN RUSSIE

75

Compagnie Franco-Américaine

LESQUIN-LEZ-LILLE (NORD)

MACHINES CORLISS

Compresseurs d'air

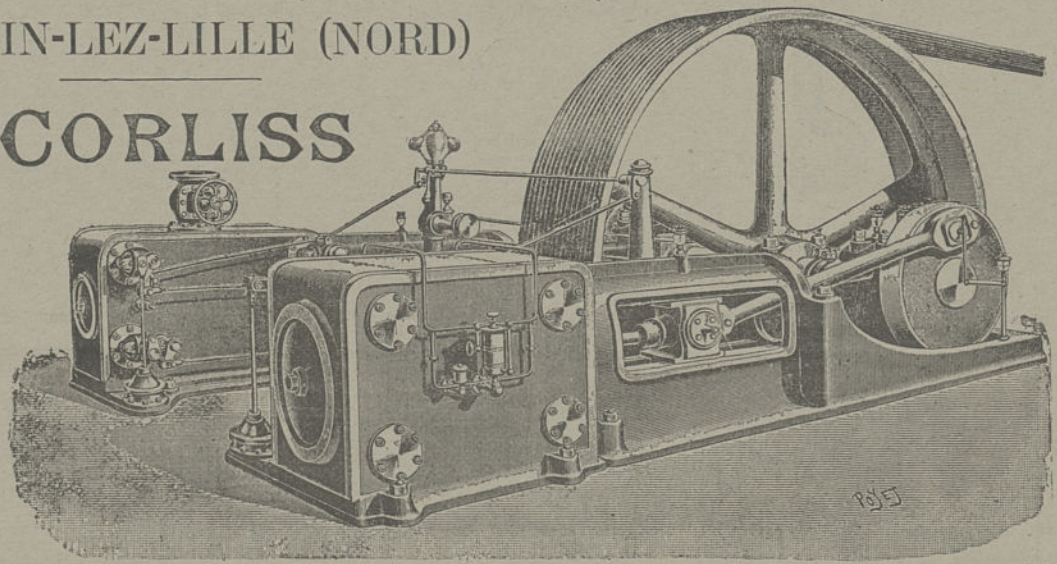
AVEC MOTEURS COMPOUND, COMPRESSION ÉTAGÉE,
RÉFRIGÉRATION EXTÉRIEURE, ASPIRATION ET
REFOULEMENT COMMANDÉS MÉCANIQUEMENT,
VITESSES ACCÉLÉRÉES.

Pièces interchangeables

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Etudes et Devis gratuits

(76)



CHAUFFAGE & VENTILATION

PAR
LA VAPEUR
B. P.

V. HUGLO, Ingr.-Const. - Bureaux et Usine: 90, rue Racine, LILLE

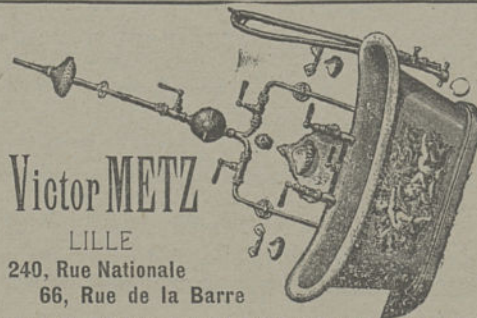
RADIATEURS & CHAUDIÈRES brevetés, ÉLÉMENTS DE CHAUFFAGE PERFECTIONNÉS, TUYAUTERIES
RACCORDS ÉCONOMIQUES, MATÉRIEL, ACCESSOIRES

La Maison a été choisie par le Comité de l'Exposition
Universelle 1900 pour la ventilation des Palais du Champ-
de-Mars. Débit des Appareils 540,000 m³ à l'heure. (42)

Victor METZ

LILLE

240, Rue Nationale
66, Rue de la Barre



SALLES de BAINS

LAVABOS & CABINETS DE TOILETTE

Forage de puits et Sondage

ENTREPRISE DE SERVICE

D'EAUX & DE GAZ

Spécialité de Travaux

POUR

BRASSERIES et USINES

TÉLÉPHONE 693 (45)

E. & A. SÉE, Ing^{rs}-Constructeurs, **15, RUE D'AMIENS, LILLE**

TÉLÉGRAMMES : SÉE, 15 AMIENS, LILLE — TÉLÉPHONE N° 304

Constructions Métalliques. — Bâtiments Industriels

Etudes et Entreprise générale à forfait
TYPES LES PLUS PERFECTIONNÉS, SUIVANT LES EXIGENCES DE CHAQUE INDUSTRIE

CHARPENTES, POUTRES, LINTEAUX, PYLONES, etc.

CHAUFFAGES A VAPEUR : Tuyaux à ailettes syst. SÉE, Purgeurs, Accessoires, etc.

RÉFRIGÉRANTS PULVÉRISATEURS d'Eau de condensation, Syst. SÉE, brevetés S. G. D. G.
Appliqués à plus de 80.000 chevaux de force motrice et donnant une grande économie d'eau. (34)

L. MAHIEU & FILS

CHIMISTES BREVETÉS S. G. D. G.

117, Boulevard Gambetta, ROUBAIX (Nord)

CORRECTION COMPLÈTE au PRÉALABLE ou à la MARCHE
des eaux d'alimentation

SANS AUCUN APPAREIL MÉCANIQUE
par l'emploi du

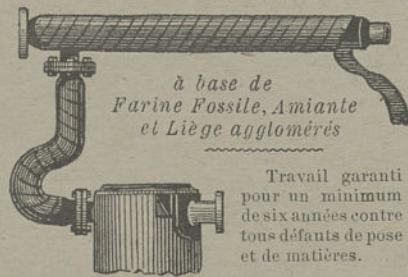
TARTRIVORE CONCENTRÉ

Produit liquide incolore à base de sucres végétaux
GARANTI NEUTRE

Avec un kilog. on épure 50,000 litres d'eau titrant 50° hydrotimétriques

ENDUIT RÉFRACTAIRE CALORIFUGE MAHIEU
ANTI-RAYONNANT

LE
MEILLEUR
DES
ISOLANTS



à base de
Farine Fossile, Amiante
et Liège agglomérés

Travail garanti
pour un minimum
de six années contre
tous défauts de pose
et de matières.

LE
MEILLEUR
DES
ISOLANTS

GRAISSES POUR COURROIES EN CUIR & POUR COURROIES TISSÉES

Enduit-Cables * Peinture-émail en toutes nuances (30)

Ed. GUÉRIN & C^{ie}

Rue Casimir-Giroud, à DOUAI (Nord)

FONDERIES DE FER & DE BRONZE

Moulage en sable et en terre

SUR MODÈLES ET AU TROUSSEAU

Pièces en série

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

Applications à l'Electricité

APPAREILS DE BRASSERIES

Minoteries et Mines

INSTALLATIONS D'USINES - TRANSMISSIONS

Réparations (66)

ANCIENNE MAISON LOUIS FONTAINE, FONDÉE EN 1832

GRÉPELLE-FONTAINE * Succ^r, à LA MADELEINE-lez-LILLE (France)

ATELIERS DE CONSTRUCTION ET DE GROSSE CHAUDRONNERIE D'ACIER DE FER ET DE CUIVRE
A LA MADELEINE-LEZ-LILLE ET A ROUBAIX

Principales Récompenses : Grands Prix à l'Exposition universelle de Bruxelles 1897. — Grands Prix à l'Exposition universelle d'Anvers 1894. — 2 Médailles d'or à l'Exposition universelle de Paris 1889. — Prix de Progrès à l'Exposition universelle de Bruxelles 1888. — Médaille d'Or à l'Exposition universelle de Barcelone 1888. — Grande Médaille d'or de la Fondation Kulmann en 1887, pour le plus grand progrès en distillerie. — Médaille d'Or grand module de la Société d'Agriculture de France 1886. — Médaille d'or à l'Exposition universelle d'Anvers 1885. — Diplômes d'honneur, Médailles d'or et un grand nombre d'autres récompenses de 1^{er} ordre.

CONSTRUCTION ET ENTREPRISE DE DISTILLERIES, SUCRERIES, RAFFINERIES, GLUCOSERIES, FÉCULERIES, AMIDONNERIES, MALTOSERIES, BRASSERIES, SALINES, SAVONNERIES, RAFFINERIES DE POTASSE, DE PÉTROLE, FABRIQUES D'ÉTHÉR, D'AMMONIAQUE, DE TAPIOCA ET DE TOUTES AUTRES INDUSTRIES.
SPÉCIALITÉ pour les Installations de Distilleries et de Brasseries perfectionnées, Machines et Appareils pour la fabrication des Alcools et des Bières de qualité supérieure.

RECTIFICATION CONTINUE DES ALCOOLES donnant de 92 à 95 % d'alcools extra-fins en 1^{er} jet, moins de 1% de freinte et 50% d'économie de charbon (Brevetée S.G.D.G.) | **APPAREILS PERFECTIONNÉS pour la fabrication de l'éther** (Brevetés S.G.D.G.)

GÉNÉRATEURS de tout genre, à Bouilleurs intérieurs et extérieurs, **SEMI-TUBULAIRES, TUBULAIRES**, à tubes démontables et à doubles tubes (Brevetés S.G.D.G.)
GÉNÉRATEURS multibouilleurs (Brevetés S.G.D.G.) | **APPAREILS à teindre et à blanchir dans le vide, ou sous pression à volonté** (Brevetés S.G.D.G.)
CHAUDIÈRES à tubes Galloway extérieurs et à tubes d'eau inéxplosibles (B.S.G.D.G.)

Privilege pour la circulation " DUBIAU " dans les chaudières augmentant beaucoup la vaporisation et le rendement. (35)

LA REVUE NOIRE

ORGANE BI-MENSUEL DES INDUSTRIES DE LA HOUILLE ET DU FER

ABONNEMENTS D'UN AN : France, 20 francs; — Union postale, 25 francs.

RÉCLAMES : 2 FRANCS LA LIGNE DE TEXTE

POUR LES ANNONCES, S'ADRESSER AUX BUREAUX : 33, RUE MEUREIN, LILLE

Les Abonnements et les Annonces sont payables d'avance et continuent sauf avis contraire

Sommaire. **BULLETIN ÉCONOMIQUE** : La grève de Blanzky et la grève générale des mineurs; Congrès national des mineurs belges; L'impôt sur le charbon en Angleterre. — **BULLETIN INDUSTRIEL** : Les houillères à l'Exposition de 1900 (suite); Nouveau règlement de mines en Belgique; Les mines non exploitées; Explosion de grisou au charbonnage du Grand-Buisson (Belgique); Service des mines; Chute d'une pierre sur une cage remontant du personnel au Couchant du Flénu (Belgique); Chemin de fer du Nord; La catastrophe d'Aniche (à suivre). — **BULLETIN COMMERCIAL** : France; Belgique; Angleterre. — **BULLETIN FINANCIER** : Houillères de Montrambert et de la Béraudière (suite et fin); C^{ie} française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston. — Tableau des valeurs minières et métallurgiques de France, revue des cours. — Tableau des valeurs minières et métallurgiques de Belgique, revue des cours. — Belgique: Charbonnages de Bonne-Fin, à Liège. — **INFORMATIONS DIVERSES.**

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA GRÈVE DE BLANZKY et la grève générale des mineurs

La consultation des mineurs de France sur la grave question de la grève générale a eu lieu le 28 avril, ainsi que l'avait décidé le Congrès national de Lens dans sa séance du 13 avril.

Comme il était assez facile de le prévoir, les ouvriers congédiés par la C^{ie} des mines de Blanzky ont décliné les offres d'emploi du Gouvernement, d'autant plus volontiers qu'ils pouvaient espérer que la grève générale des mineurs pourrait obliger celui-ci à peser assez sur les décisions de la C^{ie} de Blanzky pour obtenir de cette C^{ie} leur réintégration pure et simple dans leurs anciennes fonctions.

Pendant, il était évident que le Syndicat des grévistes espérait l'acceptation des offres gouvernementales, car de sérieux efforts furent faits près des intéressés pour obtenir d'eux cette acceptation.

Dans cette expectative, rien ne fut organisé en vue du référendum du 28 et presque partout le vote eut lieu au petit bonheur et dans les conditions de sincérité les plus discutables. Quelques groupes, comme celui des mineurs du Nord, résolurent de remettre la consultation à huit jours, par suite du silence dans lequel s'était renfermée la Fédération nationale, qui ne faisait même pas savoir quelle était la situation à Montceau.

La Fédération nationale, qui centralisa les résultats du vote, ne les fit connaître qu'au bout de deux jours. Il y avait eu, paraît-il, le 28 avril, 50.355 votants dont 29.790 partisans de la grève générale et 20.525 opposés à cette grève.

Voici quelques chiffres de détail :

Saône-et-Loire. — Votants : 6.693 ; pour la grève générale, 6.495 ; contre, 158.

Fédération de la Loire. — Votants : 10.240 ; pour, 5.722 ; contre, 4.518.

Fédération du Centre. — Votants : 2.758 ; pour, 2.581 ; contre, 177.

Pas-de-Calais. — Votants : 20.066 ; pour, 7.071 ; contre, 12.995.

Denain (Nord). — Votants : 8.321 ; pour, 6.201 ; contre, 2.120.

Carmaux. — Votants : 2.287 ; pour, 1.720 ; contre, 567.

Comme on estime à 160.000 environ le nombre des ouvriers travaillant actuellement dans les mines et carrières de France, il y a donc eu à peine un tiers des mineurs ayant pris part au vote. Les autres se sont désintéressés de la question. Or, vraisemblablement ceux-là ne veulent et ne cherchent pas la grève, sans quoi ils auraient profité de l'occasion pour le faire savoir. On doit donc penser que la grande majorité des abstentionnistes désire la continuation du travail ; et si ceux-ci n'ont pas pris part au vote, c'est probablement parce qu'ils ne reconnaissent pas l'autorité des Syndicats ou blâment leur initiative dans le cas présent.

Le référendum aboutit donc à une sorte d'échec pour la Fédération nationale des mineurs qui, sans être particulièrement en cause, a réussi à démontrer que le plus grand nombre des mineurs français n'avait pour elle et ses décisions qu'une indifférence absolue.

C'est d'ailleurs ce qu'a semblé comprendre le Comité de la Fédération, qui s'est bien gardé, malgré la majorité obtenue en faveur de la grève, de décider immédiatement celle-ci. C'est ce qu'a compris tout aussi bien le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais qui, dès le 30 avril, sans attendre les résultats définitifs et la décision du Comité de la Fédération nationale, adressait le manifeste ci-dessous reproduit, à ses adhérents :

AUX OUVRIERS MINEURS,

Camarades,

Les membres du Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, réunis en séance extraordinaire le 30 avril, au siège, à Lens,

Après avoir pris connaissance :

1^o des résultats du référendum,

2^o du nombre des abstentionnistes,

3^o du nombre des ouvriers mineurs qui n'ont pas pu manifester leur opinion pour ou contre la grève générale par suite du défaut d'organisation, et qui s'élève à 44.436 dans les départements de la Nièvre, du Cantal, de la Côte-d'Or, de la Savoie, de la Mayenne, du

Maine-et-Loir, de l'Ardèche, de Meurthe-et-Moselle, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Creuse, de la Haute-Saône, des Hautes-Alpes, de l'Allier, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, d'Ille-et-Vilaine, du Rhône, du Nord, bassins d'Aniche, Escarpelle, Azincourt, Flines-les-Raches et Douchy, de différentes mines de la Loire, de l'Aveyron, etc...

Considérant, d'après les chiffres qui leur sont actuellement parvenus, que 47.198 suffrages ont été exprimés sur un total de 162.000 mineurs environ;

Que 25.920 seulement se sont prononcés pour la grève générale;

Considérant en outre que dans le bassin d'Anzin, le citoyen Bexant, secrétaire général du Syndicat, a ajouté, au cours des conférences préparatoires du référendum, la question de la retraite des mineurs à celle de Montceau, contrairement aux décisions du Congrès de Lens;

Que, d'ailleurs, dans ce bassin, de l'aveu même du président et du secrétaire du Syndicat, les mineurs n'accepteraient pas de faire grève pour se solidariser avec des camarades luttant pour des revendications locales;

Considérant que les mineurs de Montceau étant directement intéressés dans cette question de la grève et faisant l'objet même du référendum, ne devaient pas jeter dans la balance, pour la grève, leurs 6.000 suffrages;

Attendu que dans ces conditions il est matériellement impossible d'entraîner dans la grève générale les 120.000 mineurs qui n'ont pas pris part au vote,

Décident que, malgré la fraternelle sympathie qui les lie à leurs camarades de Montceau et dont ils leur envoient le nouveau témoignage, leur assurant également la continuation de leur concours pécuniaire, ils ne peuvent assumer la grave responsabilité d'un appel à la grève générale qui ne serait pas entendu.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Basly, président; Cadot, vice-président; Lamendin, secrétaire général; Evrard, secrétaire adjoint; Beugnet, trésorier-comptable; Broutin, de Courrières; Cordier, de Carvin; Delelis, de Nœux; Fouquet, de Bruay; Guilbert, de Drocourt; Guidez, d'Ostricourt; Gossart, de Lens; Leclercq, de Dourges; Leleux, de Béthune; Lernoald, de Dourges; Poirez, de Marles; Sellier, de Liévin, et Vilcot, de Meurchin.

Cette circulaire fit du bruit dans le monde de la mine.

Pour gagner du temps, la Fédération nationale résolut de faire voter le dimanche 5 mai les groupements qui n'avaient pas pris part au vote du 28 avril.

Comme bien on pense, les grévistes de Montceau protestèrent amèrement contre ce manifeste et contre l'irrésolution de la Fédération. Basly, Lamendin, Cotte, etc., furent, par eux, accusés de trahison.

Ils envoyèrent à Saint-Étienne deux délégués, MM. Létang et Meulien, près de M. Cotte, secrétaire général de la Fédération. On ne sait pas exactement ce qui se passa entre ces trois personnages, mais, au retour de MM. Létang et Meulien, à Montceau, les grévistes votèrent, le 3 mai, l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers mineurs et similaires en grève depuis cent quatre jours remercient sincèrement MM. Létang, député, et Meulien, délégués à Saint-Étienne, auprès de M. Cotte, pour la mission qu'ils ont remplie si fidèlement.

Ils réprovent les considérants du manifeste Basly, au nom des mineurs du Pas-de-Calais, qui dit que les ouvriers grévistes de Montceau n'auraient pas dû prendre part au référendum. C'est Basly lui-même qui les a engagés à voter.

Les grévistes blâment énergiquement l'attitude de ceux qui ont trahi la cause des ouvriers en violant les décisions du Congrès de Lens et en ne faisant pas exécuter de suite les décisions du référendum qui était en faveur de la grève générale.

Les grévistes décident de lutter jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction et s'engagent à ne reprendre le travail que le jour où ils

rentreront tous ensemble. Ils lèvent la séance aux cris de : « Vive la grève ! Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ! »

En outre, le Syndicat des grévistes envoya à la Fédération l'ultimatum qui suit :

Les grévistes de Montceau-les-Mines, réunis le 3 mai à la salle Pezerat, considérant :

1^o Malgré le résultat du référendum favorable à la grève générale;

2^o Qu'en violation de tous les engagements pris au Congrès de Lens, la grève générale n'a pas été décrétée;

3^o Que Montceau se trouve après cent quatre jours de luttes, de sacrifices, de souffrances, abandonné en face du patronat et du gouvernement, son complice; décident :

La Fédération nationale est invitée à se prononcer, le dimanche 5 mai au plus tard, sur la question suivante :

Vous engagez-vous, après vous être dérobés au devoir de décréter la grève générale, à obtenir des mineurs de tous les bassins un sacrifice de cinq centimes quotidien avec un minimum de 3.000 fr. Si oui, nous demandons que cette somme soit centralisée par le trésorier de la Fédération et envoyée par lui à Montceau.

Si la réponse est négative, nous savons ce que nous avons à faire. Le prolétariat jugera.

Pour ne pas être seul à porter la responsabilité des décisions à prendre, M. Cotte convoqua le Comité de la Fédération pour le 5 mai. Et l'on se demandait encore une fois si la grève générale ne serait pas tentée lorsqu'un coup de théâtre se produisit à Montceau.

En même temps qu'il faisait voter les résolutions qui précèdent, le Syndicat avait résolu de reprendre les pourparlers avec M. Coste, directeur de la Compagnie de Blanzay. Le 4 mai, on apprit tout à coup que la reprise du travail était décidée.

Le Syndicat était vaincu, n'avait plus de ressources pour continuer la lutte et acceptait les anciennes conditions de la Compagnie. Aucun des congédiés ne rentre à la mine.

Le 5 mai, les grévistes adoptaient, presque à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Les grévistes, après avoir entendu les membres administrateurs du Syndicat rendre compte de l'entrevue qu'ils ont eue avec le directeur de la mine, après avoir discuté et envisagé froidement la situation, considérant que toute résistance plus longue pourrait diminuer l'organisation syndicale, que tous les moyens de lutte sont épuisés et devant le refus formel de la Compagnie de reprendre les congédiés, ouvriers mineurs et similaires, déclarent reprendre le travail à partir du 6 mai, et s'engagent à verser une somme de 1 franc par quinzaine, pour soutenir les renvoyés, qui n'auront pas à quitter le pays ni à souffrir de la faim. Les camarades syndiqués déclarent la grève terminée et rentreront au travail groupés au Syndicat plus que jamais; ils lèvent la séance aux cris de : « Vive la révolution sociale ! »

Le 5 mai, le référendum a eu lieu à Alais seulement; les autres groupements n'ayant pas pris part au vote le dimanche précédent se sont encore abstenus. A Alais, sur 1.400 inscrits, 480 ouvriers ont voté : 439 pour et 41 contre la grève générale.

Le Comité de la Fédération nationale des mineurs s'est réuni également le 5 mai à Saint-Étienne. Étaient présents, les délégués des quatre Fédérations régionales.

Le but de cette réunion, convoquée par le secrétaire général M. Cotte, était l'examen de la situation résultant du référendum ouvert le dimanche 28 avril sur la question de la grève générale des mineurs par solidarité avec les grévistes de Montceau.

Bien que les grévistes de Montceau aient voté la reprise du travail proposée par leur Syndicat, la discussion au sein du Comité fédéral a été, assure-t-on, des plus vives. Les délégués

de Montceau ont reproché aux autres membres du Comité de n'avoir pas, dès lundi dernier, décrété la grève générale en vertu du résultat du référendum, et d'avoir ainsi violé les décisions du Congrès de Lens. La discussion s'est envenimée à ce point que la séance, commencée à trois heures, a été suspendue à sept heures sans qu'aucune décision ait été prise. Une seconde réunion a été tenue de neuf heures à minuit. Cette fois, on a fini par se mettre d'accord.

Le Comité fédéral a décidé d'abord de ne pas proclamer la grève générale, les ouvriers de Montceau ayant repris le travail ; ensuite, d'adresser à tous les travailleurs, en faveur des mineurs de Montceau, un appel dont voici le texte :

Citoyens,

Les mineurs de Montceau ont, le 5 mai 1900, après cent huit jours de grève, à l'unanimité, décidé la reprise du travail. Néanmoins, il reste à Montceau de nombreuses victimes ; de plus, tous les mineurs ne pourront, d'ici longtemps, reprendre le travail par suite de l'impossibilité dans laquelle se trouve la Compagnie de les occuper tous immédiatement.

Tous les travailleurs ont pour devoir sacré de permettre à ces camarades de vivre en attendant la reprise totale du travail. Le sort de tous les travailleurs est lié à celui de Montceau ; il est donc du devoir de chacun de faire l'impossible pour que les camarades de Montceau mangent en attendant.

Le Comité fédéral.

Cet appel est envoyé à toutes les Bourses du travail.

* * *

Revendications générales de la corporation. — Le Comité fédéral national s'est, en outre, réuni à Saint-Etienne le 6 mai, à la Bourse du travail, pour délibérer sur les mesures à prendre pour faire aboutir les revendications minières — au besoin par la grève générale, selon les décisions du Congrès de Lens.

Après une longue discussion, l'ordre du jour suivant a été communiqué à la presse :

Les délégués fédéraux devront rester dans les limites du mandat tracé et accepté par eux, puis il est décidé que les affiches-appel seront envoyées en nombre suffisant aux Bourses du travail, ainsi qu'aux organisations minières dont le chiffre est déterminé ci-après : à Anzin (Bexant) 10 ; à Lens (Evrard) 15 ; à Sin-le-Noble (Moche) 10 ; à la Fédération du Centre (Buvat) 10 ; à la Fédération du Sud (Joucaviel) 15 ; à Montceau (Merzet) 10 ; à la Fédération de la Loire ce qu'il faudra.

Le Comité laisse le soin à chacune des Fédérations régionales de répandre à profusion, par voie d'affiches ou circulaires, selon les habitudes et au mieux des intérêts de la cause, la teneur de l'appel, puis le Comité adopte les résolutions suivantes :

1° Le Comité, s'inspirant des résolutions du Congrès de Lens, en ce qui concerne l'établissement du référendum sur les revendications générales, pense qu'il est indispensable que ce référendum ait lieu au cours du délai accordé au gouvernement, que le résultat officiel soit connu à la Fédération le 1^{er} octobre prochain, dernier délai ; en conséquence, il invite les organisations et les localités minières à prendre telles mesures qui leur sont plus particulièrement propres pour arriver à ce résultat.

Adopté à l'unanimité.

2° Le Comité invite en outre les Fédérations régionales à imiter l'exemple de la Fédération du Sud en établissant un minimum de salaires propre à chacune d'elles, de façon qu'à la prochaine réunion du Comité national, celui-ci soit en mesure de le présenter à la fois aux Compagnies minières et aux Pouvoirs publics.

3° Le Comité rappelle en outre aux organisations syndicales les décisions du Congrès concernant la publication du bulletin de la corporation, qu'elles aient à faire connaître au plus tôt, au secrétariat

fédéral, le nombre d'exemplaires qu'elles désirent du 1^{er} numéro, qui paraîtra le premier juillet prochain.

4° Le Comité rappelle également aux organisations syndicales éparses les résolutions du Congrès de Montceau-les-Mines, à savoir : qu'il est indispensable pour tous les Syndicats d'entrer à la Fédération de leur région, pour ensuite, pouvoir être admis à la Fédération nationale. (Adopté à l'unanimité.)

5° Le Comité rappelle aux organisations la décision du Congrès régional d'Alais qui consiste en ce qu'aucune déclaration de grève n'ait lieu sans qu'au préalable la Fédération nationale en soit avertie et ait donné son opinion.

6° Le Comité fédéral félicite chaudement les camarades de Montceau-les-Mines pour le bel exemple de solidarité qu'ils ont donné au monde prolétaire au cours de leur grève, et vote en leur faveur la somme de deux cents francs. (Proposition Evrard.) Adopté. Et la séance est levée.

Le Secrétaire général : COTTE.

Certifié conforme. Les membres du Comité national : Evrard, Bexant, pour le Nord et le Pas-de-Calais ; Escalier, Merzet, pour la Loire ; Joucaviel, Galmiche, pour le Sud ; Buvat, Buissonnier, pour le Centre.

Congrès national des mineurs belges

Le 28 avril dernier, les mineurs belges ont tenu un Congrès national à la Maison du Peuple de Charleroi.

A propos de la catastrophe du Grand-Buisson, les délégués de tous les bassins ont adopté à l'unanimité le vœu suivant :

« Le Congrès national des mineurs, réuni à Charleroi le 28 avril 1901,

» Considérant que par les catastrophes et les nombreux accidents dont sont victimes les ouvriers et leurs familles,

» Considérant que la population ouvrière souffre constamment du défaut de législation ouvrière sur la question relative aux accidents de travail,

» Regrette les retards apportés à la discussion d'une loi sur la matière,

» Émet le vœu de voir les Chambres s'occuper, dans le plus bref délai, d'une loi sur la responsabilité civile en matière d'accident.

» Le Congrès émet également le vœu de voir la législature reviser la loi relative à l'inspection ouvrière des mines dans le sens de la nomination des délégués des mines par le suffrage universel. »

La question des salaires a, comme toujours, provoqué une longue discussion. En voici le résumé d'après le *Réveil du Nord* du 1^{er} mai :

Les délégués des différents bassins ont signalé l'existence de stocks importants dans les bassins du Centre, de Liège et de Charleroi. Dans le Borinage, il n'y a guère que des stocks de coke, mais ils sont importants.

La baisse des salaires est générale et est en moyenne de 15 %, mais elle atteint 20 % pour quelques charbonnages.

Les délégués estiment que la formation des stocks va amener une nouvelle baisse de salaires et facilitera la résistance des patrons si on tente une grève dans le but de protester contre les diminutions de salaires. Il y a unanimité parmi les délégués pour déclarer que l'on doit empêcher la formation de stocks, mais, sur les moyens d'y obvier, les avis sont partagés.

Cinq moyens sont préconisés :

1° Chômage dans tous les charbonnages le lundi ou un lundi sur deux, suivant la nécessité;

2° Réduction des heures de travail;

3° Exploitation des petites couches, qui, pendant la période de prospérité qu'on vient de traverser, ont été laissées de côté, les directeurs faisant exploiter les fortes veines afin d'abattre du charbon en grande quantité;

4° Interdiction d'occuper les ouvriers pendant des heures supplémentaires;

5° Suppression du travail à l'entreprise.

Après une longue discussion à laquelle prennent part notamment les délégués mineurs Brenez, Maroille et Mansart, le Congrès adopte l'ordre du jour suivant présenté par le citoyen Lombard, délégué de la Fédération des mineurs de Charleroi :

« Le Congrès,

» Considérant que les rapports des délégués des quatre bassins accusent des diminutions de salaires très sensibles et nullement en rapport avec la baisse momentanée des prix de vente;

» Considérant la tactique des patrons de profiter du ralentissement des demandes de charbon pour congédier un grand nombre d'ouvriers qui ne peuvent plus se replacer ailleurs à cause probablement du mot d'ordre donné;

» Considérant que par suite du travail aux pièces, vu le bas prix fixé au mètre, l'ouvrier est fatalement entraîné à surproduire;

» Décide :

» 1° Une vigoureuse campagne sera entreprise pour une réduction des heures de travail à bref délai et contre le travail aux pièces;

» 2° Le chômage sera organisé en cas de formation de stocks, soit d'un jour par semaine, par quinzaine ou par mois, suivant les besoins de la consommation;

» 3° Les syndicats se mettront immédiatement en pourparlers avec les patrons sur cette question et donneront connaissance du résultat de leurs démarches endéans le mois à leur Fédération respective;

» Charge le Comité national de fixer les jours de chômage et la date du point de départ. »

La question de chômage hebdomadaire, dans le but d'éviter la surproduction, sera l'objet d'une discussion au Congrès international qui se tiendra le mois prochain à Paris.

L'IMPOT SUR LE CHARBON EN ANGLETERRE

La Chambre des communes a définitivement adopté, à une très grosse majorité, les impôts nouveaux nécessités par la guerre du Transvaal. Les charbonniers, en raison des gros bénéfices qu'ils réalisent, se sont même fait quelque peu malmenés, pendant la discussion, à cause de l'opposition intéressée qu'ils font à cet impôt et de l'agitation qu'ils ont créée dans les centres houillers.

La conférence des mineurs, tenue à Londres le 8 mai, pour continuer la délibération commencée la veille dans une réunion organisée au Westminster-Palace-Hôtel, relativement à la conduite à tenir à la suite du vote, par la Chambre des communes, de la taxe sur le charbon, s'est prononcée contre la grève générale.

Toutefois, si dans un district houiller quelconque, il était question de réduire les salaires, une conférence devrait étudier la question du chômage général de toutes les mines.

De son côté, la conférence des patrons qui, d'ailleurs, avaient été invités à assister ou à se faire représenter à celle des mineurs, s'est prononcée également contre la grève générale.

La conférence des patrons propose, en outre, que la taxe porte cette année sur tous les charbons extraits l'année passée par toutes les mines.

Il n'y aura donc pas de grève de mineurs provoquée par l'application de l'impôt nouveau sur les charbons exportés.

BULLETIN INDUSTRIEL

LES HOUILLÈRES A L'EXPOSITION DE 1900⁽¹⁾

C^{ie} DES MINES DE LA GRAND'COMBE (Gard)

(Suite.)

La C^{ie} des mines de la Grand'Combe a été amenée à étudier, en 1898, une importante installation d'électricité au puits de Pétassas pour rayonner de là sur les puits de Palmesalade, de la Forêt, de Champclauson et du Pontil.

Cette installation a été réalisée avec le concours de la *Société alsacienne de constructions mécaniques*, de Belfort.

Une station centrale, plus importante que celle de Pétassas, qui doit être établie au puits de Trescol, n'est pas encore exécutée.

Les courants alternatifs triphasés ont été choisis en vue des transports à longue distance et par suite de leur facilité de transformation ainsi que pour la simplicité et les avantages que présentent les moteurs qui les utilisent.

La station centrale de Pétassas comprend deux groupes électrogènes de 300 chevaux chacun. Chaque groupe est constitué par une machine à vapeur Weyher et Richemond de 300 chevaux actionnant par courroie un alternateur à 3 paliers, système Belfort, d'une puissance de 240 kilowatts sur un circuit sans self-induction et de 200 kilowatts sur un circuit alimentant des moteurs.

Les deux alternateurs peuvent être couplés en quantité. Ils sont fixés sur des glissières permettant d'obvier à l'allongement des courroies et sont munis chacun d'une excitatrice tétrapolaire montée sur leur arbre.

Le courant est produit à la tension de 600 volts, maintenue constante à l'aide de deux régulateurs automatiques, un par alternateur.

Les conditions de fonctionnement des alternateurs sont les suivantes :

Nombre de tours par minute	300
Nombre de périodes par seconde	50
Tension du courant	600 volts
Intensité du courant débité à pleine charge	178 ampères
Puissance développée en pleine charge	{ sur un circuit à résistance non inductive 240 kilowatts { sur un circuit à résistance inductive 200 kilowatts pour $\cos \varphi = 0,8$

(1) Nos articles sur *Les Houillères à l'Exposition de 1900* seront réunis en un ou plusieurs volumes. On peut, dès maintenant, souscrire à cet ouvrage qui n'aura qu'une seule édition. Pour tous renseignements, écrire aux bureaux de la *Revue Noire*, 33, rue Meurein, Lille.

Tension du courant des excitatrices	38 volts
Intensité des excitatrices	200 ampères

Le tableau de distribution comporte sept panneaux en marbre blanc montés sur armature métallique; deux des panneaux correspondent aux deux alternateurs; un troisième, intermédiaire, porte leurs appareils de couplage; les quatre autres ont reçu les appareils des circuits de départ.

Pour chaque alternateur, on a monté un rhéostat de réglage à la main, un interrupteur triple, un coupe-circuit triple et un ampèremètre principal; chaque ligne de départ est également munie de ces trois derniers appareils.

Indépendamment de tous ces organes, le tableau comprend les deux régulateurs automatiques de tension dont il a été question précédemment et dont le mécanisme reçoit, par l'intermédiaire d'une courroie, son mouvement d'un petit moteur électrique placé derrière le tableau. Chaque régulateur automatique se compose d'une résistance de réglage, d'un mécanisme à cliquets et d'un relais.

Le volant, portant les balais de contact qui frottent sur les touches du rhéostat, est constitué par une roue dentée qui peut être mise en mouvement dans un sens ou dans l'autre par les cliquets. Le relais se compose d'une bobine principale et de deux bobines auxiliaires destinées à renforcer l'action du solénoïde principal. Suivant que les variations de tension ont lieu dans un sens ou dans l'autre, ce relais agit sur l'appareil à cliquets de manière à déterminer la rotation du volant vers la droite ou vers la gauche. Tant que la tension à régler n'a pas sa valeur normale, chaque mouvement du mécanisme à cliquets fait avancer ou reculer le balai d'une touche sur le commutateur du rhéostat.

La station centrale de Pétassas comprend, en outre, 4 transformateurs: 3 sont des transformateurs triphasés de 150 kilowatts chacun élevant la tension des courants de 600 à 5,000 volts pour leur envoi à des sous-stations éloignées, 2 sont en service, le 3^e est en réserve; le 4^e, de 5 kilowatts seulement, sert à réduire la tension du courant de 600 à 115 volts pour un service d'éclairage.

Ces transformateurs sont à noyaux feuilletés, du type courant de la Société alsacienne de Constructions mécaniques. Chacun des trois gros peut supporter normalement un courant de 144 ampères, sous 600 volts, dans le circuit primaire et un courant de 18 ampères environ, sous 5,000 volts, dans le circuit secondaire, celui-ci étant à résistance non inductive. Le transformateur pour éclairage peut supporter normalement un courant de 4,8 ampères sous 600 volts dans le circuit primaire et un courant de 27 ampères sous 115 volts dans le circuit secondaire à résistance non inductive.

Du tableau de la station centrale partent 6 lignes à 600 volts:

1^o Deux lignes souterraines semblables, dont l'une servant de rechange en cas d'accident à l'autre, de 280 mètres de longueur chacune, en câble triconcentrique de $3 \times 120 \text{ m}^2/\text{m}^2$, avec enveloppe en plomb et armature souple en fil d'acier. Ces deux lignes descendent parallèlement dans le puits de Pétassas et se terminent dans une boîte de distribution d'où partent trois circuits:

a) Une ligne de 40 mètres en câble triconcentrique de $3 \times 120 \text{ m}^2/\text{m}^2$, avec enveloppe en plomb et armature en ruban d'acier, alimentant une pompe électrique de 125 chevaux;

b) Une ligne de 68 mètres, formée du même câble que la précédente, pour alimenter un treuil de 125 chevaux;

c) Une ligne de 500 mètres en câble triconcentrique de $3 \times 35 \text{ m}^2/\text{m}^2$, sous plomb, avec armature en ruban d'acier, pour alimenter une pompe de 50 chevaux;

2^o Une ligne aérienne de 1.500 mètres, formée de trois fils de cuivre nu de $35 \text{ m}^2/\text{m}^2$ de section, alimentant les deux moteurs de 25 chevaux des ventilateurs du puits de Palmesalade; cette ligne est protégée par trois parafoudres à cornes à extinction automatique;

3^o Les trois autres départs à 600 volts correspondent aux trois transformateurs de 150 kilowatts signalés plus haut.

Dans le local des transformateurs et sur les circuits à 5.000 volts sortant de ceux-ci, sont montés des interrupteurs triples à haute tension. Le courant à 5.000 volts est envoyé à la sous-station du puits de la Forêt par une ligne aérienne de 4.500 mèt., constituée par trois fils de cuivre nu de $15 \text{ m}^2/\text{m}^2$ de section, montés sur des isolateurs de porcelaine à triple cloche. Cette ligne est protégée par trois groupes de trois parafoudres à cornes pour haute tension.

Elle aboutit à un transformateur-réducteur de 150 kilowatts qui fournit du courant à 600 volts se rendant au moteur de 150 chevaux de la pompe souterraine par une ligne de 315 mètres de câble triconcentrique de $3 \times 150 \text{ m}^2/\text{m}^2$, isolée au plomb, avec armature en fil d'acier.

Deux autres lignes aériennes viennent se greffer sur celle du puits de la Forêt.

L'une a 2.500 mètres et va au puits de Champclauson; elle est composée de 3 fils de cuivre nu de $7 \text{ m}^2/\text{m}^2$ de section, portés par des isolateurs à triple cloche. Elle aboutit à deux transformateurs-réducteurs de 25 et de 30 kilowatts fournissant du courant à 120 volts: le premier pour actionner le moteur de 25 chevaux du ventilateur du Trou-du-Mulet, le second pour nourrir les 4 moteurs de chacun 7, 5 chevaux commandant les appareils de lavage de Champclauson.

La seconde ligne, formée comme la première, a 900 mètres de longueur et aboutit au puits du Pontil à un transformateur-réducteur de 150 kilowatts qui donne du courant à 600 volts pour actionner les deux moteurs de 75 chevaux des ventilateurs.

Ces lignes sont également munies d'interrupteurs triples, de coupe-circuits triples et de parafoudres à haute tension.

Ces ingénieurs parafoudres à cornes pour haute tension, de la Société alsacienne de Constructions mécaniques, méritent quelques mots de description.

Ils se composent essentiellement de deux gros fils de cuivre rouge, placés l'un à côté de l'autre dans le même plan vertical, ayant une partie inférieure horizontale, puis coudés à angle droit pour avoir chacun une petite partie verticale et s'écartant ensuite l'un de l'autre de manière à présenter à leur partie supérieure l'aspect de deux lames d'un éventail ouvert. Ces fils sont fixés dans des garnitures métalliques montées sur des isolateurs en porcelaine de forme spéciale.

La distance des parties verticales des fils se règle d'après la tension normale du courant à protéger, et à raison de $1 \text{ m}^2/\text{m}$ d'écart par 1.000 volts, avec minimum de $3 \text{ m}^2/\text{m}$. L'un des fils est relié à la ligne et l'autre à la terre par l'intermédiaire d'une plaque en tôle galvanisée de 2 mètres carrés environ: en cas de décharge entre les deux fils, l'étincelle chassée par le courant

ascendant d'air chaud s'élève vers les parties écartées des branches du parafoudre. Les répulsions électro-magnétiques augmentent encore cet effet, et bientôt l'arc amorcé se coupe en arrivant aux extrémités des fils de cuivre.

Cet appareil, d'une extrême simplicité, présente en outre une impédance à peu près nulle, ce qui contribue à son bon fonctionnement.

Treuil électrique de 125 chevaux. — Le treuil de 125 chevaux du puits de Pétassas a été construit par la maison Pinette, de Chalon-sur-Saône. Il dessert un plan incliné de 450 mètres de longueur avec une rampe de 0^m30 par mètre. Il doit remonter normalement, le long de ce plan, une charge totale de 4.500 kilos à la vitesse de 3 mètres par seconde.

Ce treuil est formé de deux tambours analogues, de 1^m600 de diamètre et 0^m700 de largeur. L'un de ces tambours peut être rendu fou à volonté pour permettre le réglage des câbles.

Le moteur électrique, type Belfort, a une puissance effective de 125 chevaux et commande les tambours au moyen d'un double harnais d'engrenages; il reçoit du courant à 600 volts.

Les manœuvres s'effectuent à l'aide d'un rhéostat de démarrage à liquide, avec dispositif de changement de marche.

Cet appareil, étudié par la Société alsacienne de Constructions mécaniques, est particulièrement bien compris. Il se compose essentiellement de deux bacs destinés à recevoir le liquide servant de résistance et de deux plaques de tôle en forme de secteurs circulaires montées invariablement sur l'arbre du rhéostat. Il est muni d'un commutateur triple noyé dans l'huile et intercalé dans le circuit de la partie fixe du moteur triphasé.

La manœuvre de ce rhéostat se fait au moyen d'un volant à main claveté sur l'arbre portant les tôles. En tournant le volant, on fait d'abord plonger les tôles dans les bacs correspondants; à un moment donné, l'inter-rupteur-commutateur se ferme et permet au courant de se rendre dans le stator; suivant que l'on aura manœuvré le volant vers la droite ou vers la gauche, le moteur tournera dans un sens ou dans l'autre.

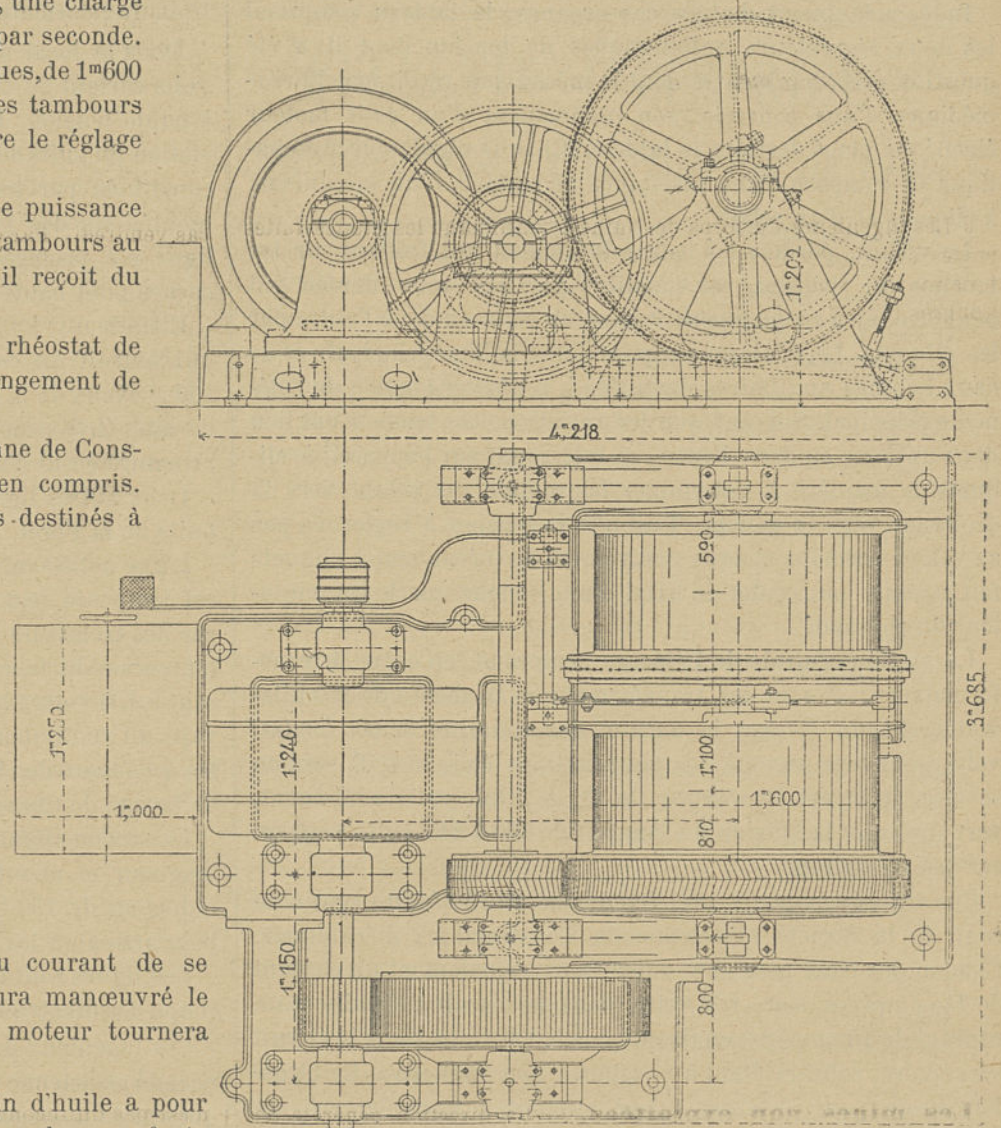
L'immersion du commutateur dans un bain d'huile a pour but d'éviter la production d'étincelles. Les deux bacs en fonte sont remplis d'une solution de soude dont on fait varier la densité d'après le voltage du courant d'alimentation et l'effort nécessaire au démarrage.

Afin d'assurer des contacts parfaits pendant la pleine marche, deux leviers en bronze (un par bac), destinés à mettre les bacs en court-circuit une fois le démarrage terminé, sont montés perpendiculairement à l'arbre du rhéostat. Le contact de court-circuit, qui a lieu entre ces leviers et les secteurs en bronze sur lesquels ils frottent, se fait également dans l'huile.

Enfin, le rhéostat est complété par deux leviers articulés, formant mâchoire et munis d'un ressort de rappel, entre lesquels peut se déplacer une came invariablement reliée au levier du frein mécanique.

Cette disposition a pour but de ramener le commutateur à la position d'arrêt quand le machiniste serre le frein, quel que soit d'ailleurs le degré d'immersion des tôles dans le liquide. Ce résultat s'obtient au moyen de la came qui se place dans la position verticale lorsque le frein est serré. Les mâchoires *S*, devenues libres, et ayant tendance à se rapprocher sous l'action du ressort *R*, ramènent alors, à l'aide d'un tourillon, la barre horizontale *L* et, avec elle, le commutateur dans la position d'arrêt.

Une fois le commutateur dans cette position, il est impossible d'envoyer le courant en sens inverse dans le moteur avant



Treuil électrique de 125 chevaux.

d'avoir sorti au préalable les tôles du liquide. Et toute fausse manœuvre pouvant occasionner une détérioration du moteur est ainsi évitée.

Pompes. — La pompe du puits de Pétassas est horizontale et à 3 corps. Les plongeurs ont 175 ^m/_m de diamètre et 350 ^m/_m de course. L'arbre de la pompe fait 70 tours; il est commandé par un train d'engrenages dont le pignon est calé sur l'arbre du moteur qui tourne à 370 tours. Le moteur peut développer 125 chevaux.

Le débit de la pompe est de 1,5^m3 par minute pour une hauteur d'élévation de 250 mètres.

La pompe du puits de la Forêt est analogue à la précédente.

sauf pour la puissance du moteur qui est de 150 chevaux. Cette puissance, un peu supérieure, est motivée par la hauteur de refoulement qui est de 300 mètres.

La petite pompe du puits de Pétassas, construite par la maison Hoppe, est également à 3 corps. Le moteur est de 50 chevaux ; les plongeurs ont 94 m/m de diamètre et 300 m/m de course. Leur arbre reçoit la commande du moteur à l'aide d'un simple train d'engrenages.

Le débit effectif de cette pompe est de 0^m3600 par minute, pour une hauteur de refoulement de 125 mètres.

PETITES NOUVELLES

Nouveau règlement des mines en Belgique. — Tout récemment, il a été annoncé aux Chambres que les ingénieurs du corps des mines travaillaient à l'élaboration d'un nouveau règlement des mines.

Voici quelques renseignements à ce sujet :

« Les ingénieurs du corps des mines, continuant les études faites en ces dernières années et qui motivèrent d'intéressants rapports, notamment le remarquable travail sur les explosifs présenté au Congrès minier de Paris par MM. Watteyne et Denoel, du corps des mines, étudieront spécialement trois questions importantes, bases pour ainsi dire des exploitations minières : l'aéragé, l'éclairage au moyen de lampes de sûreté et les explosifs.

» Les études sur l'aéragé comprendront les travaux de ventilation à exécuter lors de l'ouverture des chantiers, dans les foncements à grande profondeur, etc. Déjà des études importantes ont été faites par les ingénieurs compétents du Hainaut lors des examens des conditions d'exploitation des mines profondes de cette province.

» Pour l'emploi des lampes et celui des explosifs, des expériences seront faites aux charbonnages de l'Agrappe — Charbonnages belges — à Frameries, un des sièges les plus grisouteux du pays. Le grisou sera capté dans d'anciens travaux au moyen de « serremments » et amené, par une canalisation, à la surface dans un « nouveau » spécial, où l'on procèdera aux expériences.

» Ces expériences auront pour but de déterminer l'efficacité des lampes de sûreté actuellement employées dans les mines à grisou et aussi d'étudier les explosifs usités pour le minage en roc et recommandés pour leurs conditions de sécurité. Car ils sont très nombreux les appareils d'éclairage et les explosifs dits de sécurité employés dans nos mines grisouteuses. Les expériences détermineront donc les plus efficaces.

» De cet ensemble d'études, les ingénieurs des mines déduiront des conclusions qui serviront à élaborer un règlement nouveau que le gouvernement fera adopter. Il y a là une question très importante qui mérite d'être étudiée avec la plus grande attention. On nous assure que ces expériences dureront bien des années, ce qui est assez naturel.

(Revue Industrielle de Charleroi).

Les mines non exploitées. — La direction générale des mines au ministère des travaux publics, vient de faire notifier, par voie d'arrêté préfectoral, à tous les concessionnaires de mines non exploitées en France, en Corse et en Algérie, qu'ils doivent reprendre les travaux dans un délai de trois mois, sous peine de déchéance.

Ces instructions s'appliquent tant aux mines d'antracite qu'à diverses sortes de mines métalliques.

Le but de ces nouvelles prescriptions est, dit-on, d'assurer un travail plus régulier aux ouvriers mineurs et d'augmenter dans une mesure sensible la production minière en France.

Explosion de grisou au charbonnage du Grand-Buisson (Belgique). — Une terrible explosion de grisou s'est produite, le vendredi 26 avril, au puits n°3 des charbonnages du Grand-Buisson, à Wasmes, près de Mons.

Vers 10 heures du soir, un surveillant boute-feu faisait partir des mines dans une galerie nouvelle, à 738 mètres de profondeur, lorsque tout à coup deux explosions très violentes retentirent. Une panique s'ensuivit. Lorsque les secours furent organisés, 18 cadavres

furent trouvés sur le lieu de la catastrophe avec un autre ouvrier très grièvement blessé, qu'on désespère de sauver.

L'explosion a été d'une grande puissance, mais l'intérieur du charbonnage n'a cependant pas été bouleversé trop grandement. Elle avait provoqué un commencement d'incendie qu'il fallut tout d'abord éteindre. Les corps ont été carbonisés ; ils ont, après le dégonflement, l'aspect de momies racornies et ils causent une indéfinissable impression d'horreur.

Naturellement, on ne connaît pas exactement la cause de la catastrophe, mais on assure que l'enquête des ingénieurs du corps des mines porte sur trois points :

1° Si l'explosion est due au minage, car il y a eu deux explosions successives ;

2° Si elle ne s'est pas produite par l'inflammation accidentelle d'un détonateur ;

3° S'il n'y a pas eu dans le cas présent un dégagement instantané de grisou.

Si l'on en croit certains renseignements, on semble plutôt disposé à voir dans cet accident l'influence des poussières charbonneuses.

Le grisou ne s'enflamme au contact d'une flamme que s'il existe à la teneur de 6 0/0 dans un chantier, ce qui, pense-t-on, n'était pas le cas vendredi. Par contre, à la teneur de 2 1/2 0/0 de grisou, s'il se rencontre dans la même atmosphère des poussières charbonnières, il peut se produire un mélange dangereux, beaucoup plus dangereux que celui de 6 0/0 et d'autres d'une teneur supérieure.

Le travail a été repris le mardi suivant au charbonnage du Grand-Buisson.

La population du Borinage est véritablement consternée.

Depuis trois ou quatre ans, c'est la troisième explosion qui se produit dans la région : la première à la fosse de l'Espérance des Charbonnages belges, en cette commune de Wasmes ; la seconde au charbonnage du Crachet et Picquery, à Frameries. Dans chacune de ces deux catastrophes, il y eut, comme aujourd'hui, une vingtaine de morts.

Chute d'une pierre sur une cage remontant du personnel au couchant du Flénu (Belgique). — L'émotion causée par l'explosion de Wasmes n'était pas encore calmée lorsqu'un épouvantable accident se produisit le 3 mai, dans la même région du Borinage, au puits n° 2 des charbonnages du couchant du Flénu.

Une énorme pierre est tombée sur la cage qui remontait douze ouvriers ; neuf d'entre eux ont été tués et les trois autres blessés très grièvement.

Chemin de fer du Nord. — M. Bousigues, inspecteur principal à Arras, est nommé inspecteur principal à Amiens, en remplacement de M. Poulain, démissionnaire.

M. Guerber, inspecteur principal à Saint-Quentin, est nommé inspecteur principal à Arras.

M. Gilles, inspecteur, adjoint à l'inspection principale à Arras, est nommé inspecteur principal à Saint-Quentin.

M. Guerber, à qui est confiée l'importante inspection d'Arras, qui comprend les deux bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, n'est pas un inconnu pour cette région ; il a, en effet, occupé le poste d'inspecteur à Lens et à Somain. A Lille, M. Guerber est passé en qualité d'inspecteur principal adjoint.

On sait que c'est l'inspecteur principal d'Arras qui est chargé de la répartition des wagons aux mines du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous ne savons si M. Bousigues s'en va à Amiens avec avancement ; mais ce que nous savons bien, c'est qu'il ne sera guère regretté dans la plupart des houillères.

M. Bousigues s'est, en effet, montré inférieur aux difficultés de sa tâche pendant la période de prospérité que vient de traverser l'industrie et principalement l'industrie houillère.

Non seulement il était débordé par les demandes, ce qui n'était pas de sa faute, mais il en perdait presque la tête, se trouvait dans l'impossibilité de suivre son matériel et de connaître ainsi ses ressources journalières, et répartissait celui qu'il avait de façon à faire crier tout le monde, au point que bien des C^{ies} en étaient arrivées à désirer le retour à l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire la répartition par les chefs de gare.

Nous voulons espérer que M. Guerber, qui a d'ailleurs fait une bonne école à Lens et à Somain, saura, mieux que M. Bousignes, satisfaire les besoins des industriels du Nord et du Pas-de-Calais.

Service des mines. — M. Solente, ingénieur ordinaire des mines de 3^e classe, à Clermont-Ferrand, est nommé ingénieur ordinaire du sous-arrondissement minéralogique d'Arras, en remplacement de M. Fèvre, qui est nommé ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique d'Arras.

Nous félicitons M. Fèvre de cet avancement bien mérité et attendu d'ailleurs, et nous nous applaudissons, avec tous les industriels du Pas-de-Calais, de voir ce département conserver cet éminent ingénieur, dont la science et la grande courtoisie sont si vivement appréciées dans les charbonnages en particulier.

LA CATASTROPHE D'ANICHE

Dernière heure. — Le tribunal correctionnel de Douai a rendu son jugement, le 9 mai, dans le procès intenté aux ingénieurs de la C^{ie} d'Aniche.

M. Lemay, directeur, est condamné à 400 fr. d'amende ;

MM. Barillon et Noblet, ingénieurs, chacun à 200 fr.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, le texte *in extenso* de ce jugement ; mais nous voulons constater dès aujourd'hui que si le tribunal a frappé, le plus doucement possible, les ingénieurs d'Aniche, c'est parce que véritablement il ne pouvait faire autrement sans rejeter toute la responsabilité de la catastrophe sur l'Administration des mines. Celle-ci n'est d'ailleurs pas épargnée pour cela et, si la condamnation passe au-dessus d'elle, il n'en est pas moins vrai que le tribunal de Douai la reconnaît coupable et la frappe sévèrement — bien que la sentence soit sans sanction — par l'attendu que nous reproduisons ci-dessous :

« Attendu toutefois qu'il y a lieu de tenir compte, dans la plus large mesure, en faveur de tous les prévenus, de multiples circonstances atténuantes, non seulement de l'absence de tout contrôle effectif, mais encore du défaut d'une réglementation suffisamment précise en ce qui concerne les explosifs et de principes bien définis en ce qui touche l'établissement des dynamitières souterraines, condamne, etc. »

* * *

Le procès intenté à MM. Lemay, Barillon et Noblet, à la suite de l'explosion de la fosse Fénélon, est venu le 25 avril devant le tribunal correctionnel de Douai, présidé par M. Delangre. M. Laurans, procureur de la République, était au banc du ministère public.

Le président déclare que MM. Lemay, Barillon et Noblet sont prévenus d'avoir contrevenu aux dispositions de l'art. 5 et de l'art. 8 du décret du 28 octobre 1882 sur l'emploi de la dynamite et d'avoir involontairement causé la mort de 21 ouvriers et des blessures à 45 autres ouvriers.

Les prévenus, interrogés par le président, déclarent décliner toute responsabilité, même indirecte, de la catastrophe.

Le premier témoin entendu est M. Herscher, ingénieur des mines à Lille. Sa déposition, d'après l'*Écho du Nord*, est un résumé du rapport qu'il a fait sur la catastrophe et dont nous avons reproduit les parties essentielles. M. Herscher critique l'emplacement choisi pour la dynamitière et la quantité d'explosif qu'elle renfermait.

M. Noblet, ingénieur de la fosse Fénélon, a installé la dynamitière. Les raisons qui l'ont amené à choisir l'emplacement à proximité de l'accrochage sont : la solidité du roc et la nécessité d'installer le dépôt dans une voie bien aérée où l'évacuation des gaz délétères soit facile.

M. Barillon, ingénieur en chef de la Compagnie, fait remarquer que, placée en un autre point, la dynamitière eût présenté les mêmes dangers que près de l'accrochage.

M. Lemay, directeur-gérant de la Compagnie, demande à présenter des observations générales sur l'établissement des dynamitières. Il

rappelle qu'en 1892, il n'existait pas de dynamitières souterraines, mais deux poudrières à la surface. Dans ces poudrières, simples baraquements présentant peu de sécurité, on déposait la dynamite, que les ouvriers emportaient chez eux, dans les villages. C'est vers ce moment que se produisirent les attentats anarchistes et la longue grève du bassin houiller. Le ministère de l'intérieur, la préfecture, le service des mines, s'émurent du fait que les mineurs pouvaient facilement dérober de la dynamite et s'en servir dans un but malveillant. On préconisa alors les dépôts au fond et l'on invita verbalement la Compagnie d'Aniche à établir ses dépôts de dynamite au fond sans lui donner aucune prescription quant à l'emplacement. La principale préoccupation était de soustraire la dynamite à tout danger de vol. Jamais la situation de la dynamitière de la fosse Fénélon n'a été critiquée par le service des mines avant l'explosion. M. Lemay insiste sur l'importance de ce fait qui, dit-il, dégage entièrement la responsabilité de la Compagnie.

M. Herscher reconnaît d'ailleurs qu'il ne s'est jamais préoccupé de la dynamitière et qu'il ignorait même l'endroit où elle se trouvait.

M. Kuss, ingénieur en chef des mines, appelé à déposer, confirme les déclarations de M. Herscher, dont il a approuvé le rapport. Il ignore la cause de l'accident, mais attribue sa gravité à deux faits principaux : à l'endroit choisi et à l'accumulation exagérée d'explosif. (à suivre).

BULLETIN COMMERCIAL

FRANCE

Charbons. — La situation du marché charbonnier n'a pas sensiblement varié depuis quinze jours. L'amélioration constatée dans notre dernier bulletin persiste en ce qui concerne la reprise des affaires, principalement en charbons domestiques.

Pour les gros marchés de charbons industriels, il y a plus de tiraillements, l'avenir prochain des industries consommant beaucoup de combustible étant toujours aussi incertain.

Si l'on en croit les bruits qui courent, la C^{ie} des chemins de fer de l'Est aurait dernièrement passé en Belgique un marché de 180.000 tonnes de fines à vapeur à 10 fr. 75. Elle avait payé le même charbon 17 fr. la tonne, à Lens, pour son dernier marché.

La consommation du coke se restreint. Plusieurs hauts-fourneaux ont été éteints dans l'Est de la France depuis le commencement de l'année : un d'Aubrives-Villerupt, un de Villerupt-Lavaldieu, un de Saulnes, un de Micheville et un de la Chiers. L'allure de la plupart des autres a été ralentie. Comme d'autre part, l'importation des coques allemands est en progrès, les cokeries du Nord et du Pas-de-Calais ont dû réduire leur production, des fours ont même été totalement arrêtés dans certaines C^{ies}. Les transactions sont naturellement absolument nulles. Il est bien question de fusion de marchés à des prix variant de 25 à 29 fr. pour le coke ordinaire, mais les métallurgistes n'acceptent pas ces prix, qui feraient ressortir les cours de 20 à 24 fr. environ pour les nouveaux marchés, parce qu'ils les trouvent encore trop élevés. Il est probable que cette situation durera tant qu'un accord définitif ne sera pas intervenu entre les métallurgistes et le Syndicat des coques belges, accord qui pourrait servir de base aux négociations en France ; on dit déjà d'ailleurs que plusieurs métallurgistes belges ont traité avec le Syndicat sur la base de 18 fr. pour le coke ordinaire et de 20 fr. pour le coke mi-lavé.

Il est à remarquer que le prix moyen des coques rendus dans

les usines du Comptoir de Longwy, pendant le mois de mars, a été de 33 fr. 23, en baisse de 1 fr. 21 sur le prix moyen du mois précédent.

Relativement aux prix des charbons, nous n'avons rien de nouveau à signaler, sauf cependant une excellente décision prise il y a quelque temps par les houillères du Nord et du Pas-de-Calais sur la proposition de l'un de nos plus éminents charbonniers, dont les idées larges et libérales sont généralement empreintes d'une grande sagesse. C'est la division en zones des centres industriels compris dans le rayon d'influence des mines du Nord de la France.

Tout le monde comprend que les manufacturiers dont les usines sont installées loin des centres houillers et loin des grands centres de consommation, comme Lille, Paris, etc., ont un désavantage nettement marqué sur leurs concurrents mieux situés qu'eux et qui peuvent, d'une part, s'approvisionner de combustible à meilleur marché et, d'autre part, écouler leurs produits avec des frais de transport moindres. En raison de la crise que subissent actuellement toutes les industries, dont les débouchés se sont en partie fermés d'une façon subite, il était évident que les industriels les plus éloignés devaient, par suite des conditions économiques désavantageuses qui leur sont particulières, porter à eux seuls presque tout le poids de la crise et qu'un bon nombre d'entre eux auraient été acculés à la faillite.

C'est pour éviter ces désastres que les zones d'écoulement des charbons ont été imaginées. Les industriels de la 1^{re} zone, les plus rapprochées des houillères et de Paris, paient actuellement les prix que nous avons fait connaître dans nos derniers bulletins; ceux de la 2^e zone paient, pensons-nous, 0^f50 de moins par tonne, ceux de la 3^e zone 1 fr. de moins, etc. Il y a comme cela six zones distinctes qui jouissent de réductions proportionnelles à leurs difficultés d'approvisionnement et d'écoulement.

Cette création est donc due à un bon sentiment des charbonnages dont il convient de les féliciter.

Une importante adjudication de combustibles pour les chemins de fer de l'État belge, portant sur 450.000 tonnes, va avoir lieu à Liège et à Charleroi le 14 courant. Elle fixera définitivement les cours en Belgique pour tout l'été.

Dans ces conditions, le marché français aura pendant quelques mois au moins une assiette solide qui facilitera peut être les transactions.

Ci-dessous, en wagons de 10 tonnes, les chiffres des expéditions de combustibles minéraux, par voie ferrée, des mines du Nord et du Pas-de-Calais, pendant la 2^e quinzaine d'avril (13 jours de travail en 1901 contre 12 en 1900) et pendant le mois d'avril tout entier.

PROVENANCES	2 ^e quinzaine d'Avril			Mois d'Avril		
	1901	1900	Différence 1901	1901	1900	Différence 1901
Dépt du Nord	9.865	11.121	-1.256	19.242	22.193	-2.951
— du Pas-de-Calais	29.623	33.153	-3.530	56.827	65.066	-8.239
Totaux	39.488	44.274	-4.786	76.069	87.259	-11.190

Les expéditions ont été particulièrement faibles pendant le mois d'avril, d'où la formation des stocks de charbon qu'on peut constater un peu partout maintenant. Avec un jour de

travail en plus, les expéditions de la 2^e quinzaine d'avril 1901 sont inférieures de 4.786 wagons, soit 47.600 tonnes, à celles de la quinzaine correspondante de 1900. Par jour ouvrable, la moyenne des expéditions a été de 3.038 wagons en 1901 contre 3.689 en 1900. Pour les quatre premiers mois de 1901, les envois ont été de 341.493 wagons contre 378.948 en 1900 soit, en diminution de 37.455 wagons ou de 10 %.

Peu de changement dans le marché des frets du Nord, cependant on a pu traiter quelques voyages Lens-Paris à 5 fr. 25 au dernier marché de Lille. Pas de changement non plus dans les frets au départ de Charleroi; la navigation est régulière sur la Sambre et difficile sur la Meuse.

Fontes, fers et aciers. — L'amélioration du marché sidérurgique n'a pas l'air de s'accentuer beaucoup. Une circulaire de Vezin-Aulnoye, en date du 3 mai, porte à 16 fr. 50 les fers n° 2, 1^{re} classe, avec les écarts habituels de 0 fr. 50 par classe et 1 fr. 50 par numéro de qualité. Officiellement on n'était peut-être pas descendu en dessous de ce cours, mais, en fait, des marchés ont dû être passés à bien meilleur prix. C'est de la fermeté que semble donc indiquer cette circulaire.

A Paris, les cours officiels sont de 17 fr. 50 pour les fers et de 19 fr. pour les planchers, mais les transactions sont bien peu importantes, surtout en poutrelles.

Dans le Centre et la Loire, la situation reste pénible; les fers marchands valent environ 20 fr., les tôles de fer et d'acier 25 à 26 fr. Les ferrailles sont demandées de 9 fr. 25 à 9 fr. 50, les vieux aciers de 8 fr. à 8 fr. 50.

D'une façon générale, les ordres restent encore peu abondants, le temps de travail est partout considérablement réduit.

Les aciéries d'Homécourt, de la Société de Vezin-Aulnoye, viennent de donner leur adhésion au Comptoir des aciers Thomas. M. Alexandre Sépulchre, directeur général de Vezin-Aulnoye, a donné sa démission de président du Comptoir des Poutrelles; il est remplacé dans cette fonction par M. Dreux, directeur général des aciéries de Longwy.

La fonte de moulage n° 3 peut s'obtenir un peu partout maintenant à 70 fr. la tonne environ.

BELGIQUE

Charbons. — L'administration des chemins de fer de l'Etat a fixé au 14 mai la seconde adjudication de combustibles, qui portera sur 100 lots de 4.200 t. chacun de menus et 9 lots de 4.200 t. de briquettes, soit en tout 457.800 t. Cette adjudication est notablement plus importante que la première, mais cependant les deux réunies ne donnent encore qu'un chiffre inférieur à celui demandé par l'Etat dans ses dernières adjudications du printemps.

La taxe de 1^f25 qui frappe maintenant les charbons anglais à leur sortie du Royaume-Uni, jointe à l'augmentation sérieuse du prix de ces charbons, fait que leur concurrence est bien moins à craindre maintenant qu'il y a deux mois. Les charbonnages belges sont donc relativement en bonne posture pour maintenir leurs derniers prix et seule l'importance des stocks dans les mines pourrait, semble-t-il, influencer sur les soumissions. Toutefois, si des prix inférieurs à ceux de la dernière adjudication sont remis le 14 mai, la différence ne sera vraisemblablement pas sensible.

En attendant l'adjudication, les prix des diverses qualités de charbons n'offrent pas de grands changements, cependant l'abondance des fines maigres les a fait, dans certains cas, baisser jusqu'à 11^f; pour briques et chaux, on les vend couramment 12^f à Charleroi. Les poussières maigres s'écoulent maintenant difficilement, les usines à zinc, qui en sont grands consommateurs, ralentissant leur production; mais deux nouvelles fabriques de briquettes vont être, paraît-il, installées sous peu à Charleroi. Dans cette contrée, le tout-venant industriel est à 16^f, les fines demi-grasses à 15^f, les fines à coke valent de 12^f à 12^f50, les briquettes de 20^f à 22^f.

Fontes, fers et aciers. — Le marché sidérurgique maintient bien sa dernière avance; la concurrence est moins vive de toutes parts, les Etats-Unis se trouvant même dans une période de prospérité si accusée qu'elle jure considérablement avec l'accalmie générale de l'Europe. Cependant Monceau, dans le Hainaut, vient d'arrêter son dernier haut-fourneau encore en marche jusqu'ici.

La fonte d'affinage d'Athus vaut 53^f, celle du Grand-Duché de Luxembourg 50^f, celle de Charleroi 55 à 57^f. Les ébauchés valent 10^f 50, les blooms 11^f, les billettes 11^f 50 à 12^f. Les fers marchands n° 2 valent 14^f 25, les tôles n° 2 15^f 50, n° 3 16^f 50, les tôles en fer homogène 18^f 50. Pour l'exportation, les tôles n° 2 sont cédées à 15^f et les tôles d'acier à 16^f moins 2 0/0 d'escompte. Les Allemands offrent toujours, à Anvers, les poutrelles à 12^f pour l'exportation: dans le pays ils les cèdent à 13^f franco rendues.

ANGLETERRE

Charbons. — Le marché des frets est toujours faible. Le droit d'exportation pesant sur les transactions depuis quinze jours a retardé bon nombre de livraisons et, dans presque tous les ports, les vaisseaux sont trop nombreux pour le tonnage offert.

On a coté pendant la quinzaine écoulée :

De la Tyne : Havre 1.250 t. à 4^f85; Rouen 1.100 t. à 6^f25; Saint-Nazaire 2.500 t. à 5^f; Hambourg 1.250 t. à 5^f; Boulogne 1.300 t. à 4^f75; Saint-Malo 1.600 t. à 5^f; Rouen 1.200 t. à 6^f; Rouen 1.300 t. à 6^f15; Boulogne 600 t. à 5^f625; Cherbourg 400 t. à 6^f.

De Cardiff : Marseille 4.500 t. à 9^f25, 2.700 t. à 9^f50; La Rochelle 2.000 t. à 5^f25; Saint-Servan 6^f25; Bordeaux 6^f, 5^f75; Havre 1.100 t. à 5^f625, 5^f, 1.450 t. à 5^f50, 1.000 t. à 5^f625; Alger 8^f75, 9^f25; Saint-Nazaire 2.000 t. à 5^f75; Brest 5^f625; Saint-Nazaire 1.400 t. à 5^f375, 1.900 t. à 5^f125; Nantes 1.400 t. à 5^f875; Bordeaux 5^f625, 5^f75; Dieppe 500 t. à 5^f30; Havre 1.700 t. à 5^f30; 1.350 t. à 5^f15; Cherbourg 5^f625; Marseille 1.900 t. à 9^f375, 2.400 t. à 9^f25, 3.200 t. à 9^f charbon, 10^f briquettes; St-Servan 6^f.

De Swansea : La Rochelle 1.700 t. à 6^f, 2.300 t. à 5^f75 ou 6^f Rochefort; Cherbourg 5^f625; Havre 700 t. à 5^f625, 600 t. à 5^f625 charbon, 6^f55 briquettes; Rouen 6^f25; Sables-d'Olonne 1.650 t. à 5^f625; Alger 2.200 t. à 9^f charbon, 10^f briquettes; Saint-Nazaire 1.600 t. à 6^f25.

De Wear : Rouen 1.400 t. à 6^f; Bordeaux 2.300 t. à 5^f30.

De Newport : Alger 8^f75; Saint-Nazaire 5^f125.

De Glasgow : Rouen 6^f25.

Le marché charbonnier anglais a été momentanément

désorienté et désorganisé par l'application immédiate de la taxe proposée par le Chancelier de l'Échiquier sur les charbons exportés, mais il s'est vite ressaisi et le petit mouvement de recul qui s'était manifesté au début, sur les prix, n'a pas duré.

Pour le moment, le marché est ferme à Newcastle bien qu'on annonce que les chemins de fer danois et des acheteurs russes ont retiré leurs propositions pour les porter au syndicat houiller westphalien. Mais l'agitation est considérable et charbonnages, mineurs, négociants, tout le monde proteste contre cette taxe malencontreuse. Beaucoup de négociations restent en suspens et sont remises à plus tard. Le meilleur Northumberland à vapeur est coté 16^f à 16^f25 la tonne f. b. Tyne tandis que les menus font 7^f50 à 8^f125. Le charbon à gaz reste ferme à 12^f50; le charbon de soute non criblé varie de 11^f875 à 12^f50, le meilleur charbon pour foyers domestiques est un peu faible à 18^f125, ainsi que la 2^e qualité à 15^f. Le coke de haut-fourneau, peu impressionné par les événements, est très ferme de 18^f125 à 18^f75 rendu aux usines de la Tees; le coke de fonderie se tient de 21^f875 à 22^f50 la tonne f. b. Tyne.

Dans le Yorkshire, les récentes chaleurs ont, d'une façon générale, affecté le marché des charbons domestiques dont les prix ont subi une réduction de 0^f625 à 1^f25 par tonne prise aux puits. Le meilleur Silkstone est coté 18^f125 à 19^f375 et la seconde qualité 16^f25 à 17^f50. Le marché des charbons à vapeur est également moins actif et la taxe d'exportation a fait remettre à plus tard la conclusion d'un certain nombre de contrats. Le charbon à vapeur vaut 12^f50 à 13^f75 la tonne prise aux puits; l'exportation est très modérée.

Les récriminations ne sont pas moins vives à Cardiff qu'à Newcastle; pendant quelques jours les chargements de navires ont été presque suspendus. Le meilleur charbon de vapeur s'obtient de 21^f875 à 22^f50, en hausse, et se paie même 23^f125 pour petites quantités; la seconde classe fait 21 à 21^f25 et la 3^e qualité 19^f375 à 20^f la tonne. Les menus, par suite de la grande réduction de la production, sont en hausse sensible, on les paie 11^f875 à 12^f50 pour la 1^{re} qualité et 6^f875 à 11^f25 la tonne pour les seconds choix. Les charbons demi-gras du Monmouthshire se maintiennent de 19^f à 19^f30 la tonne f. b. Cardiff. Le Rhondda n° 3 est en baisse d'environ 0^f625; il est coté : le gros 18^f75 à 19^f375, le tout-venant 11^f625 à 16^f25, le menu 12^f80 à 13^f50. Le Rhondda n° 2 est plus ferme; le gros fait 16^f25 à 16^f875, le tout-venant 13^f125, le menu 8^f75 à 10^f la tonne. Mêmes difficultés sur le marché des briquettes qui se tiennent de 18^f75 à 19^f375 pour la 1^{re} qualité et à 18^f125 la 2^e. Le coke de fonderie, bien demandé, est coté 21^f25 à 23^f125. On chôme au moins un jour par semaine dans les charbonnages.

Dans le district de Swansea, le travail est également très irrégulier; les exportations décroissent, mais pendant le mois d'avril les stocks de gros charbons bitumineux ont bien diminué. On cote en anthracites : 1^{re} qualité 26^f875 à 27^f50, 2^e qualité 20^f à 21^f25, gros ordinaire 19^f375 à 19^f75, menus grainaux 5^f30 à 5^f50. Les charbons de vapeur font : gros 20^f à 21^f875, 2^e qualité 18^f125 à 19^f375, menus 10^f625 à 11^f25. Meilleur coke de fonderie 22^f50 à 25^f; coke de haut-fourneau 18^f125 à 18^f75; briquettes 16^f875 à 17^f50; par tonne, f. b. Swansea moins 2 1/2 0/0 d'escompte.

Fontes, fers et aciers. — Le marché sidérurgique reste en meilleure situation. A Middlesbrough, la fonte Cleveland

est fortement demandée surtout par l'Écosse, et les exportations sont très actives et très satisfaisantes puisque, en avril dernier, elles se sont élevées à 125.715 t., chiffre qui n'avait été que bien rarement atteint jusqu'ici. Cependant les stocks de fonte augmentent dans les magasins publics, mais les producteurs ne s'en montrent nullement inquiets, car il paraît que leurs propres stocks diminuent encore plus vite; au 30 avril, il y avait 73.417 t. de fonte dans les magasins Connal.

Jusqu'ici, toutefois, les cours n'augmentent pas. La fonte Cleveland n° 3 est cédée à 56^f25, la fonte de moulage n° 4 à 55^f30, la fonte d'affinage à 54^f70, la fonte truitée à 54^f375, la fonte blanche à 54^f, la fonte hématite remonte à 70^f.

Il y a de l'amélioration également sur le marché des fers et aciers finis. Les prix sont fermes avec une certaine tendance à la hausse : les barres de fer ordinaire valent 16^f25.

A Glasgow, les warrants de fonte écossaise valent 68^f75.

BULLETIN FINANCIER

COUPONS DÉTACHÉS. — 15 avril : Houillères de Montrambert et de la Béraudière, coupon n° 87, brut 27 fr., net : nominative, 25 fr. 92, porteur, 24 fr. 98.

1^{er} mai : Anzin 160 fr. net. — Dourges, brut 1000 fr., net : nominative 960 fr., porteur 908 fr. 75. — Dourges (le centième), coupon n° 7, brut 10 fr., net : porteur 9 fr. 05. — Liévin, coupon n° 11, net : 30 fr. — Mines de la Loire, coupon n° 82, brut 10 fr., net : nominative 9 fr. 60, porteur 9 fr. 07. — Mines de la Péronnière, dividende 1900, 28 fr., dont 6 fr. déjà payés.

COUPONS ANNONCÉS. — 15 mai : Béthune 50 fr. — Vicoigne 500 fr. — Vicoigne (le vingtième), 25 fr.

Houillères de Montrambert et de la Béraudière

(SUITE ET FIN)

Résolutions de l'Assemblée. — Après lecture du rapport du Conseil d'administration et celui de MM. les vérificateurs des écritures, l'Assemblée générale a voté :

1^o L'approbation des comptes de l'exercice 1900 ;

2^o La fixation du dividende à 47 francs par action (les impôts à la charge de l'actionnaire) et l'emploi des bénéfices comme il est dit au bilan ;

3^o Elle a réélu MM. Eugène Pinel et Francisque Aynard, administrateurs sortants ;

4^o Elle a confirmé les pouvoirs à MM. Louis Penel, Paul Holtzer et Joannès Frappa pour la vérification des écritures de l'année 1901 ;

5^o Autorisation est donnée, par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à ceux des administrateurs qui font partie de la direction d'autres Sociétés, en raison des affaires en commun avec ces Sociétés ;

6^o Tous pouvoirs nécessaires sont donnés au Conseil d'administration, conformément à l'article 33 des statuts, à l'effet de :

I. — Acquérir des Hospices civils de Saint-Étienne, au prix de cent cinquante-trois mille cent francs, et sous les charges, clauses et conditions qu'il jugera convenables ;

Divers tènements et parcelles de prés, terres et incultes, d'une contenance totale approximative de dix hectares quatre-vingt-dix ares vingt-trois centiares, dépendant des domaines de la Roa et de Pitiat que lesdits Hospices possèdent sur les communes de La Ricamarie et du Chambon-Feugerolles.

II. — Acquérir des Hospices civils de Saint-Étienne, aux prix et sous les charges, clauses et conditions qu'il jugera convenables :

1^o Le domaine de la Borie, d'une contenance approximative de dix-huit hectares quarante-neuf ares soixante centiares, situé au lieu de ce nom, communes de La Ricamarie et de Saint-Étienne et composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, prés, terres et incultes ;

2^o Un tènement de carrières de pierres et de terre labourable appelée « Terre des Lattes », d'une contenance totale de sept hectares soixante-dix ares sept centiares compris sous le n° 17 section C du plan cadastral de la commune de La Ricamarie ;

3^o Diverses parcelles de terrains détachées, ensemble d'une contenance approximative de un hectare vingt-huit ares quatre-vingt-dix centiares, situées sur le territoire de la commune de La Ricamarie et comprise sous les n°s 92 p., 70 p., 96 p. et 19 p. du plan cadastral de ladite commune.

C^{ie} FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON

L'assemblée générale de cette C^{ie} a été tenue, à Paris, le 22 mars. Les bénéfices bruts de l'exercice 1900 se sont élevés à 8.023.392 fr. 53. De cette somme il est déduit 2.775.692 fr. 59, dont 1.069.428 fr. 11 de frais généraux et 1.706.264 fr. 48 d'intérêts et d'amortissements divers, et qui laisse un bénéfice net de 5.427.699 fr. 94 auquel vient s'ajouter le report de 1899, 144.030 fr. 48, soit ensemble 5.391.730 fr. 42, qui sont répartis ainsi : réserve statutaire 262.334 fr. 99, dividende de 55 francs par action 4.400.000 francs, réserve de prévoyance 250.000 francs, reporté à l'exercice 1901, 180.813 fr. 93.

Les réserves de la C^{ie} s'élèvent donc maintenant à 27.671.178^f37, dont 921.178 fr. 37 pour la réserve statutaire, 1.750.000 francs pour le fonds de prévoyance et 25.000.000 de francs pour les réserves extraordinaires.

Du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée, nous extrayons ce qui suit, laissant de côté tout ce qui se rapporte plus particulièrement à l'exploitation des lignes de tramways :

La **Compagnie Française des Accumulateurs électriques « Union »**, dont nous possédons un grand nombre d'actions, a achevé, cette année, la construction de son usine à Neuilly-sur-Marne.

Elle nous a fourni les accumulateurs destinés tant au service de plusieurs lignes de tramways dans Paris qu'à d'autres installations.

Les batteries de traction qu'elle nous a déjà livrées, — notamment pour la ligne Malakoff-les-Halles, — fonctionnent normalement et à notre entière satisfaction.

L'emploi, dans les usines d'électricité, de batteries fixes d'accumulateurs se généralise, car il permet de réaliser, dans la production du courant, de notables économies. La Compagnie Française des Accumulateurs électriques « Union » verra, de ce chef, le chiffre de ses affaires s'accroître régulièrement.

Nous vous avons déjà entretenus, dans nos précédents rapports, de notre traité avec la **Compagnie du Chemin de fer d'Orléans** pour l'installation électrique de sa ligne allant de la

Voir la suite à la page 170.

TABLEAU des derniers cours des valeurs minières et métallurgiques de Belgique cotées à la Bourse de Bruxelles au 6 Mai

ACTIONS							ACTIONS						
TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende		TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende	
					EXERCICE							EXERCICE	
CHARBONNAGES							EXERCICE						
7.000	7.000	1/7.000	Abhoos, à Herstal.....	205 ..	1890	25 ..	4.000	4.000	1.000	Produits au Flénu.....	3.625 ..	1900	600 ..
4.032	4.032	1/4.032	Aiseau - Presles.....	1.140 ..	99-00	125 ..	13.400	13.400	500	Réunis de Charleroi.....	930 ..	1890	30 ..
9.600	9.600	1/9.600	Amercœur.....	1.440 ..	99-00	175 ..	3.553	3.553	1/3.553	Rieu-du-Cœur.....	870 ..	1890	50 ..
21.950	21.950	100	Anderlues.....	940 ..	99-00	45 ..	3.000	3.000	700	Sacré-Madame.....	3.525 ..	1900	300 ..
11.720	11.720	1/11.720	Bernissart.....	360 ..	1900	»	16.000	16.000	1/16.000	Trieu-Kaisin.....	737 50	99-00	85 ..
12.000	12.000	500	Bois d'Avroy.....	465 ..	1900	75 ..	15.666	15.666	500	Unis-Ouest de Mons.....	410 ..	1900	50 ..
4.000	4.000	500	Bonne-Espérance-Batterie.	845 ..	1900	100	3.900	3.900	500	Wérister.....	750 ..	99-00	85 ..
9.000	9.000	»	Bonne-Fin.....	630 ..	1900	100 ..	Forges, Hauts-Fourneaux, Aciéries						
8.000	8.000	500	Bray-Maurage.....	170 ..	»	»	8.000	8.000	250	Aiseau (forges).....	150 ..	98-99	12 50
4.000	4.000	1/4.000	Carabinier.....	295 ..	1900	35 ..	2.000	2.000	500	Alliance (forges).....	625 ..	99-00	75 ..
21.200	20.489	500	Charbonnages belges.....	392 50	1900	60 ..	20.000	20.000	500	Angleur (aciéries).....	411 ..	99-00	30 ..
4.000	4.000	1/4.000	Chevalières à Dour.....	1.340 ..	1900	150 ..	4.000	4.000	1.000	Athus (Hauts-Fourneaux)..	998 ..	99-00	70 ..
3.000	3.000	500	Concorde (Réunis de la)....	1.400 ..	1900	150 ..	30.000	30.000	500	Aumetz-la-Paix.....	111 ..	99-00	25 ..
12.000	8.426	1/12.000	Couchant du Flénu.....	150 ..	1900	15 ..	15.000	15.000	100	Baume et la Croyère.....	129 ..	99-00	15 ..
10.500	10.500	500	Courcelles-Nord.....	1.540 ..	1900	250 ..	6.000	6.000	500	Bonehill (Usines).....	402 50	99-00	35 ..
20.000	20.000	1/18.000	Espérance-Bonne-Fortune.	576 ..	99-00	50 ..	2.200	2.200	500	Charleroi (fabrique de fer)..	577 50	99-00	50 ..
4.400	4.200	1/4.400	Falnuée.....	280 ..	99-00	35 ..	3.000	3.000	1/3.000	Châtelet (laminoir) priv....	265 ..	99-00	40 ..
8.000	8.000	1/8.000	Fontaine-Lévêque.....	760 ..	1900	150 ..	1.825	1.825	1/1.825	— ord.....	106 ..	99-00	15 ..
4.000	4.000	250	Forêt-Taille.....	137 50	99-00	12 50	15.000	15.000	500	Cockerill.....	2.200 ..	99-00	125 ..
4.800	4.800	1/4.800	Gosson-Lagasse.....	1.092 50	1900	160 ..	4.000	4.000	250	Drampremy (laminoirs)....	245 ..	1890	12 50
3.650	3.650	1/3.650	Gouffre.....	784 ..	1900	100 ..	15.000	15.000	1/15.000	Espérance-Longdoz ord....	245 ..	99-00	25 ..
7.680	7.680	1/7.680	Grande-Bacnure.....	1.000 ..	99-00	100 ..	4.000	4.000	250	Gilly (forges, us. fond.)....	410 ..	99-00	32 50
4.032	3.798	500	Grand-Buisson.....	1.962 50	99-00	200 ..	7.390	7.390	1/7.390	Grivegnée.....	639 ..	99-00	75 ..
5.000	5.000	500	Grand-Conty et Spinois....	327 50	1900	50 ..	4.400	4.400	500	Halanzy (Hauts-Four.)....	450 ..	99-00	35 ..
2.500	2.500	1/2.500	Gde machine à feu Dour....	1.825 ..	99-00	275 ..	2.300	2.300	500	La Louvière (Hauts-Four.)..	249 ..	97-98	20 ..
12.000	12.000	1/12.000	Grand-Mambourg.....	615 ..	1900	100 ..	2.600	2.600	500	Liégeoises (forges et tôl.)..	805 ..	99-00	100 ..
10.000	10.000	1/10.000	Haine-Saint-Pierre.....	230 ..	»	»	2.000	2.000	500	Marais (forges).....	700 ..	99-00	80 ..
20.000	20.000	250	Hasard.....	265 ..	1900	40 ..	9.000	9.000	1/9.000	Marcinelle-Couillet.....	325 ..	99-00	25 ..
2.000	2.000	1/2.000	Herve-Vergifosse.....	1.145 ..	1899	75 ..	10.000	10.000	500	Monceau-Saint-Fiacre, cap..	645 ..	99-00	60 ..
15.000	15.000	1/15.000	Hornu et Wasmes divid....	6.025 ..	1900	1000 ..	9.600	9.600	»	— ord.....	532 50	99-00	60 ..
3.000	3.000	»	Houillères-Unies Charleroi	192 50	99-00	20 ..	3.000	3.000	500	Musson (Hauts-Four.)....	615 ..	99-00	50 ..
30.000	30.000	1/30.000	Houssu.....	330 ..	99-00	20 ..	25.000	25.000	1/25.000	Ougrée-Marihaye.....	1.159 ..	»	»
9.720	9.720	1/9.720	Kessales à Jemeppe.....	805 ..	1900	120 ..	2.000	2.000	500	Phénix à Châtelineau.....	590 ..	99-00	80 ..
12.800	12.800	1/12.800	La Haye.....	816 ..	99-00	80 ..	8.000	8.000	1.000	Providence.....	2.975 ..	99-00	250 ..
14.000	14.000	1/14.000	La Louvière, Sars-Long....	329 50	1900	40 ..	11.000	11.000	100	St-Victor (forges, lam.)....	122 50	1899	10 ..
25.800	25.800	1/25.800	Levant du Flénu.....	3.040 ..	1900	400 ..	5.300	5.300	1.000	Sarrebrück (forges de)....	9.400 ..	99-00	700 ..
4.200	4.200	1.000	Lonette privilégiées.....	250 ..	»	»	3.000	3.000	500	Sud-Châtelineau (Hauts-Fourneaux).....	360 ..	1899	25 ..
3.400	3.400	»	— ordinaires.....	80 ..	»	»	5.006	5.006	1.000	Thy-le-Château.....	289 ..	99-00	18 ..
2.274	2.274	500	Maireux et Bas-Bois.....	525 ..	1900	75 ..	15.000	15.000	500	Vezin-Aulnoye.....	645 ..	99-00	50 ..
5.000	5.000	1/5.000	Marchienne.....	615 ..	1900	100 ..	ZINC, PLOMB						
4.608	4.608	1/4.608	Mariemont.....	1.875 ..	99-00	200 ..	20.000	20.000	1/20.000	Asturienne des mines.....	4.890 ..	1899	350 ..
2.400	2.400	1/2.400	Masses-Diarbois.....	820 ..	99-00	100 ..	25.500	25.500	100	Austro-Belge.....	265 ..	99-00	20 ..
12.000	12.000	250	Midi de Mons.....	19 ..	»	»	3.000	3.000	500	Nebida.....	1.025 ..	99-00	100 ..
2.112	2.112	1/2.112	Minerie.....	395 ..	1900	70 ..	15.000	15.000	200	Nouvelle-Montagne.....	325 ..	1900	»
10.000	10.000	1/10.000	Monceau-Bayemont.....	670 ..	1900	100 ..	6.000	6.000	200	Prayon.....	505 ..	1900	35 ..
4.500	4.500	1.000	Monceau-Fontaine.....	3.650 ..	1899	200 ..	2.000	2.000	250	— jouiss.....	310 ..	1900	22 50
5.000	5.000	1/5.000	Noël-Sart-Culpart.....	815 ..	99-00	110 ..	112.500	112.500	80	Vieille-Montagne.....	612 ..	1900	45 ..
7.200	7.200	1/7.200	Nord de Charleroi.....	2.245 ..	1899	100 ..							
5.280	5.280	1/5.280	Ormont.....	520 ..	1900	90 ..							
15.000	15.000	1/15.000	Patience-Beaujonc.....	675 ..	99-00	50 ..							
3.500	3.500	1/3.500	Poirier.....	500 ..	1900	60 ..							

REVUE DES COURS

Bruxelles, 6 mai. — La quinzaine a été bonne pour le compartiment des valeurs de charbonnages. L'annonce d'un droit de sortie de 1 fr. 25 sur les charbons anglais et la perspective d'une grève générale des mineurs français ont bien raffermi le marché. Aussi les avances sont-elles nombreuses et importantes. Abhoos gagne 10 fr. à 205, Aiseau-Presles 40 fr. à 1140, Amercœur 40 fr. à 1440, Bonne-Fin 25 fr. à 630, Bray-Maurage 10 fr. à 170, Charbonnages belges 22 fr. 50 à 392 50.

La Concorde, qui a payé le 1^{er} mai son dividende de 150 fr., est malgré cela en avance de 35 fr. sur le dernier cours de la précédente quinzaine. Espérance-Bonne-Fortune bénéficie de 35 fr. à 576, Gosson-Lagasse de 52 fr. 50 à 1092 50, Gouffre de 84 fr. à 784, Grande-Bacnure de 60 fr. à 1000, Grand-Conty de 30 fr. à 327 fr. 50. La Grande Machine à feu progresse de 123 fr. à 1825, Haine-Saint-Pierre de 30 fr. à 230, Herve-Vergifosse de 55 fr. à 1145, Hornu-et-Wasmes de 200 fr. à 6025. La Haye s'avance de 46 fr. à 816, Kessales de 40 fr. à 805, Mariemont de 115 fr. à 1875, Masses-Diarbois de 70 fr. à 820, Minerie de 60 fr. à 395, Monceau-Fontaine de 150 fr. à 3650, Noël-Sart-Culpart de 60 fr. à 815, Poirier de 25 fr. à 500. Les Produits montent de 210 fr. à 3625, les Réunis de Charleroi de 40 fr. à 930, Trieu-Kaisin de 52 fr. 50 à 737 50, Wérister de 65 fr. à 750.

Parmi les titres en recul, Sacré-Madame est particulièrement touché, il perd 650 fr. à 3525 sur lesquels, il y a, il est vrai, 300 fr. pour le dividende payé le 1^{er} mai.

Les Chevalières ont également payé le 1^{er} mai un dividende de 150 fr., Courcelles-Nord un dividende de 220 fr., Fontaine-Lévêque un dividende de 150 fr., Levant-du-Flénu perd 50 fr. à 3040, Maireux 45 fr. à 525 et Ormont 75 fr. à 520, dividende de 90 fr. payé.

Les valeurs métallurgiques ont été absolument délaissées et ont presque toutes perdu des points. Athus recule de 52 fr. à 998, Gilly de 25 fr. à 410, Halanzy de 15 fr. à 450, les Forges et Tôleries liégeoises de 20 fr. à 805, Marcinelle-Couillet de 10 fr. à 325, Musson de 35 fr. à 615, Ougrée-Marihaye de 74 fr. à 1159, Providence de 150 fr. à 2975, Sarrebrück de 450 fr. à 9400. Un peu d'avance sur Alliance qui gagne 30 fr. à 625 et Cockerill qui bénéficie de 70 fr. à 2200.

Les zincs sont lourds, comme le métal; l'Asturienne perd 110 fr. à 4890, Nebida 25 fr. à 1025, la Nouvelle-Montagne, qui ne distribue pas de dividende pour le dernier exercice, fléchit de 10 fr. à 325, la Vieille-Montagne de 13 fr. à 612. L'Austro-Belge gagne toutefois 37 fr. à 265 et Prayon 7 fr. 50 à 505.

gare d'Austerlitz à la nouvelle gare terminus du quai d'Orsay. Cette installation, qui présente plusieurs innovations au point de vue technique, a été inaugurée au mois de mai dernier.

L'exploitation de cette ligne fonctionne normalement depuis le commencement du mois d'août. Huit locomotives électriques de notre système assurent la marche des trains d'une façon régulière. Le matériel de l'usine génératrice et des sous-stations de transformation et d'éclairage donne aussi toute satisfaction.

Cet essai de la traction électrique sur une ligne de chemin de fer, le premier de ce genre réalisé sur un réseau français, a donc pleinement réussi.

La question est maintenant à l'étude dans toutes les grandes Compagnies de chemin de fer et nous ne doutons pas qu'elle ne reçoive, dans un avenir prochain, une solution favorable.

Nous avons également terminé, pour la **Compagnie du Chemin de fer de l'Ouest**, la fourniture et l'installation du matériel qu'elle avait commandé pour sa ligne à traction électrique des Invalides à Versailles (R. G.) et comprenant les équipements électriques de quatre locomotives et trois stations de transformation.

Suivant entente avec la Compagnie de l'Ouest, nous nous sommes chargés, pour un certain temps, de l'exploitation de ces stations.

Disons, enfin, que nous nous sommes préoccupés, d'une façon toute spéciale, pendant l'année écoulée, de l'utilisation de l'électricité dans les exploitations minières ou métallurgiques, soit pour le transport des matériaux, soit pour l'extraction des minerais. C'est ainsi que diverses commandes de locomotives de mines et de perforatrices électriques nous ont été confiées par

les **Aciéries de Micheville**, le **Syndicat de Tiercelet** et la **Compagnie Denain et Anzin**.

Nous sommes persuadés que les nombreuses Sociétés qui exploitent, en France, ces industries, ne tarderont pas à faire bénéficier leurs installations des avantages de toute nature que peut leur procurer l'électricité.

Dans nos usines de la **Société des Etablissements Postel-Vinay**, le chiffre des affaires, pendant l'année 1900, s'est élevé à 7.330.000 francs, contre 5.150.000 en 1899.

Ces résultats, très satisfaisants, permettront la distribution d'un dividende de 70/0, après déduction de réserves importantes et de larges amortissements. Ajoutés à ceux des années précédentes, ces amortissements réduisent considérablement les immobilisations de l'outillage de l'usine.

Nous signalons que le chiffre d'affaires ci-dessus comprend, pour une part importante, des commandes de téléphonie et de télégraphie.

La participation importante de la C^{ie} à l'Exposition universelle de 1900 a valu les distinctions suivantes à plusieurs de nos administrateurs : M. Postel-Vinay, par décret du 14 septembre 1900, a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur, et MM. Chamon et Thurnauer ont été nommés chevaliers du même ordre, par décrets des 16 août 1900 et 4 janvier 1901.

Enfin, il a été attribué à plusieurs de nos ingénieurs les récompenses suivantes, à titre de collaborateurs :

Grand-prix, M. Rechniewski ; médailles d'or, MM. Parsons, Garfield, Mix, De Marchena, Connett ; médailles d'argent, MM. Charpentier, Fesquet, Faure, Guittard, Letheule ; médaille de bronze, M. Levillain.

MINES & MÉTALLURGIE

Principaux Fournisseurs & Maisons recommandées

(V. A. Voir aux Annonces).

Accumulateurs électriques
C^{ie} GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE, rue Oberlin, Nancy (V. A.).

Appareils de lavage
A. VERLINDE, 20-22-24, rue Malus, Lille (Nord). (V. A.).

Appareils photographiques
L. MAITRESSE, 39 bis, rue Pauvrière, Roubaix ; 6, rue des Ponts-de-Comines, Lille. (V. A.).

Appareils pour mines
C^{ie} FRANÇAISE THOMSON-HOUSTON, 10, rue de Londres, Paris. (V. A.).

Ascenseurs et Monte-Charges
THOMAS-JÉSUPRET, 39, rue Roland, Lille (Nord). (V. A.).
A. VERLINDE, 20-22-24, rue Malus, Lille (Nord). (V. A.).

Barrettes (Chapeaux de mineurs)
BEUSCART-BECQUET, 62, rue de Flandre, à Lille (Nord).

Banques
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS, 96, rue Nationale, Lille. (V. A.).

Câbles de mines
A. STIÉVENART, à Lens (Pas-de-Calais).
VERTONGEN et HARMÉGNIES, à Aubry, par Flers-en-Escrebieux (Nord).
PELON et ROGER, 76, av. de la République, Paris. (V. A.).

Câbles en coton
SOCIÉTÉ ANONYME DE RETORDERIE ET CABLERIE D'HELEMMES (Nord). (V. A.).

Calorifuges
L. MAHIEU et fils, 117, boul. Gambetta, Roubaix. (V. A.).
Henry LA BURTHE, 20, avenue Herbillon, St-Mandé (près Paris). (V. A.).

Canalisations d'eau
A. DEGOIX, 44, rue Masséna, Lille (Nord).

Chauffage
V. HUGLO, ingénieur-constructeur, 90, rue Racine, Lille (V. A.).

Ciment armé de métal déployé
Auguste FIÉVET et Victor D'HALLUIN, 60, boulevard des Ecoles, Lille. (V. A.).

Compresseurs d'air
MESSIAN-LENGRAND, 71, r^{ue} du Cateau, Cambrai (Nord).
DUJARDIN et C^{ie}, 82, rue Brûle-Maison, Lille (Nord).

Compteurs à eau
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES POMPES WORTHINGTON, 43, rue Lafayette, Paris. (V. A.).

Concasseurs et Criblages
P. ALRIQ, 1, rue Marcadet, Paris. (V. A.).
E. COPPEE, 71, boulevard d'Anderlecht, Bruxelles.

Condenseurs
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES POMPES WORTHINGTON, 43, rue Lafayette, Paris. (V. A.).

Constructions métalliques
ATELIERS DE CONSTRUCTION, FORGES et FONDERIES d'Hautmont (Nord).
E. et A. SÉE, 15, rue d'Amiens, Lille (V. A.).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES D'ONNAING. (V. A.).
H. DEGRYSE, 14, rue Frémy, à Fives-Lille. (V. A.).
COTON MÊCHE pr LAMPES A FEU NU et de tous systèmes pr les MINES DE HOUILLE
A. LEBORGNE, fabricant depuis 1845, à Provin (Nord).

Courroies
J. LECHAT, 57, rue Ratisbonne, Lille.
N. FLINOIS et L. COLMANT, à Lille et à Tournai (V. A.).

Déchets de coton (Nettoyage de machines)
A. LEBORGNE, fabricant depuis 1845, à Provin (Nord).

Eaux et Gaz
Victor METZ, 240, rue Nationale et 66, rue de la Barre, à Lille. (V. A.).

Électricité (construction)
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS POSTEL-VINAY, 41, rue des Volontaires, Paris. (V. A.).
SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES, 17, rue Faidherbe. (V. A.).
H. CORRIEN et J. DENISSEL, 73, rue du Nouveau-Monde, Roubaix. (V. A.).
C^{ie} GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE, r. Oberlin, Nancy. (V. A.).

Élévateurs
BAGSHAWE aîné, 43, rue Lafayette, Paris (V. A.).

Émeri (Papiers, Toiles, Meules et Pierres)
V. ANTOINE, 50, rue Princesse, Lille (Nord).

Épuration des eaux industrielles
ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DE LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord).
L. MAHIEU et FILS, 117, boul. Gambetta, Roubaix. (V. A.).
Henry LA BURTHE, 20, avenue Herbillon, St-Mandé (près Paris). (V. A.).

Fers et Aciers
HAUTS-FOURNEAUX, FORGES et ACIÉRIES DE DENAIN ET ANZIN, à Denain (Nord).
Sté ANONYME DE VEZIN-AULNOYE, à Maubeuge (Nord).
Auguste FIÉVET et Victor D'HALLUIN, 60, boulevard des Ecoles, Lille. (V. A.).

Fonçage de puits
DE HULSTER FRÈRES, à Crespin (Nord). (V. A.).

Fontes moulées
WAUTHY, Sin-le-Noble (Nord) et Carvin (Pas-de-Calais).
FONDERIES DUROT-BINAULT, 96, rue de Lille, à La Madeleine-lez-Lille. (V. A.).
BRACO-LAURENT, à Lens (Pas-de-Calais).
A. PIAT et ses fils, Paris. Succursale : 59, rue Fosse-aux-Chênes, Roubaix (V. A.).
E. GUÉRIN et C^{ie}, rue Giroud, à Douai. (V. A.).

Fontes d'acier
FONDERIES D'ACIER DU NORD, à Croix (Nord). (V. A.).
LAMOURETTE FRÈRES, à Tourcoing (Nord). (V. A.).

Forages et Sondages
J.-B. VIDELAINE, 134, r. de Denain, Roubaix. (V. A.).
DE HULSTER FRÈRES, à Crespin (Nord). (V. A.).
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FORAGE ET DE RECHERCHES MINIÈRES, 14, rue de la Victoire, Paris. (V. A.).

Fournitures photographiques
L. MAIRESSE, 39 bis, rue Pauvrière, Roubaix; 6, rue des Ponts-de-Comines, Lille. (V. A.).

Gazogènes
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES BREVETS LETOMBE, 3, place Rihour, Lille. (V. A.).

Générateurs
E. DENNIS, Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.).
CHAUDRONNERIES DU NORD DE LA FRANCE, à Lesquin-lez-Lille (Nord). (V. A.).
GRÉPILLE-FONTAINE, à La Madeleine-lez-Lille (Nord). (V. A.).
ATELIERS DE CONSTRUCTION DE LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord).
F^d THÉBAULT, à Marly-l-Valenciennes (Nord). (V. A.).
MARIOLLE-PRINGUET et fils, à St-Quentin (Aisne). (V. A.).
DELAUNAY, BELLEVILLE et C^e, St-Denis-s-Seine. (V. A.).
ÉTABLISSEMENTS GAMBIER, 4, av. Carnot, Paris. (V. A.).

Graisses et Graisseurs
THÉVENIN FRÈRES, L. SÉGUIN et C^e, Lyon; 1, place de la Gare, Lille. (V. A.).

Huiles et Graisses industrielles
Henry LA BURTHE, 20, avenue Herbillon, St-Mandé (près Paris). (V. A.).

Ingénieurs-Architectes
Paul SÉE, 60, rue Brûle-Maison, Lille.

Injecteurs
THÉVENIN FRÈRES, L. SÉGUIN et C^e, Lyon; 1, place de la Gare, Lille. (V. A.).

Lampes à incandescence
DUTHOIT et LIBAUD, à Croix (près Lille). (V. A.).

Lampes de sûreté pour Mineurs
COSSET-DUBRULLE, fils, 45, rue Turgot, Lille.

Locomotives
F^d THÉBAULT, à Marly-l-Valenciennes (Nord). (V. A.).

Machines à vapeur
DUJARDIN et C^e, 82, rue Brûle-Maison, Lille (Nord).
C^e de FIVES-LILLE, à Fives-Lille (Nord).
GRÉPILLE et GARAND, porte de Valenciennes, Lille (Nord). (V. A.).
E. MAILLET et C^e, à Anzin (Nord). (V. A.).
E. FOURLINNIE, 85-87, rue de Douai, Lille (Nord).
F^d THÉBAULT, à Marly-l-Valenciennes (Nord). (V. A.).
C^e FRANCO-AMÉRICAINNE, Lesquin-l-Lille (Nord). (V. A.).
MESSIAN-LENGRAND, 71, r^{te} du Cateau, Cambrai (Nord).
R. GANDRILLE, (Machines à soupapes Sulzer), 72, rue Mirabeau, Fives-Lille. (V. A.).
L. FRANÇIN et C^e, à Tourcoing (Nord). (V. A.).
ÉTABLISSEMENTS GAMBIER, 4, av. Carnot, Paris. (V. A.).

Matériel de mines
Romain SARTIAUX, Établissements métallurgiques, Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).
A. DIÉDEN, à Lens (Pas-de-Calais).
MESSIAN-LENGRAND, 71, r^{te} du Cateau, Cambrai (Nord).
LEPILLIEZ FRÈRES et J. TORREZ, avenue du Quesnoy, Valenciennes. (V. A.).
NICOLAS et TRIQUET, à Lillers (Pas-de-Calais).

Matériel industriel
DESPREZ, PAQUET, SAVARY et VINCENT, à Douai (Nord). (V. A.).

Moteurs à gaz
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES BREVETS LETOMBE, 3, place de Rihour, Lille.

Ordres de Bourse
CRÉDIT LYONNAIS, 28, r. Nationale, Lille (Nord). (V. A.).
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 96, rue Nationale, Lille. (V. A.).
SCHNERB, FAVIER et C^e, 5, Grande-Place, Lille (Nord).
CRÉDIT DU NORD, 6-8, rue Jean-Roisin, Lille.

Photographie industrielle
A.-C. DELPIERRE, 15, square Jussieu, à Lille. (V. A.).

Pompes centrifuges et autres
F^d THÉBAULT, à Marly-l-Valenciennes (Nord). (V. A.).
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES POMPES WORTHINGTON, 43, rue Lafayette, Paris. (V. A.).
WAUQUIER et C^e, constructeurs, 69, rue de Wazemmes, Lille (V. A.).

Raccords pour tuyauterie
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA FABRICATION DES RACCORDS POUR TUBES EN FER, à Wattrelos (Nord). (V. A.).

Rails
ACIÉRIES DE FRANCE, à Isbergues (Pas-de-Calais).

Réfrigérant
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES POMPES WORTHINGTON, 43, rue Lafayette, Paris. (V. A.).
V. HUGLO, ing.-constr., 90, rue Racine, Lille (V. A.).

Régulateurs de Machines
THÉVENIN FRÈRES, L. SÉGUIN et C^e, à Lyon; 1, place de la Gare, Lille (V. A.).

Robinetterie
THÉVENIN FRÈRES, L. SÉGUIN et C^e, à Lyon; 1, place de la Gare, Lille (V. A.).

Transmissions
A. VERLINDE, 20-22-24, rue Malus, Lille (V. A.).
E. FOURLINNIE, 85-87, rue de Douai, Lille (Nord).
A. PIAT et SES FILS, Paris. Succurs^{le}: 59, Fosse-aux-Chênes, Roubaix (V. A.).

Transporteurs
A. PIAT et SES FILS, Paris. Succurs^{le}: 59, Fosse-aux-Chênes, Roubaix (V. A.).
BAGSHAVE AINÉ, 43, rue Lafayette, Paris (V. A.).
H. LA BURTHE, 20, avenue Herbillon, St-Mandé, près Paris (V. A.).

Treuil
MESSIAN-LENGRAND, 71, r^{te} du Cateau, Cambrai (Nord).
THOMAS-JÉSUPRET, 39, rue Roland, Lille (V. A.).

Tubes et Tuyaux en fer ou acier
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA FABRICATION DES TUBES, à Louvroil (Nord).
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA FABRICATION DES RACCORDS POUR TUBES EN FER, à Wattrelos (Nord). (V. A.).
Auguste FIÉVET et Victor D'HALLUIN, 60, boulevard des Ecoles, Lille (V. A.).

Tubes, Fils et Câbles en cuivre
C^e FRANÇAISE DES MÉTAUX, 10, rue Volney, Paris (V. A.).

Tuiles mécaniques
BOLLAERT, tuilerie mécanique de Leforest (P.-de-C.).
TUILERIE MÉCANIQUE DE ST-MOMELIN, par Watten (Nord) (V. A.).

Tuyauterie de fonte
CAVALLIER, 14, place Copinontaigne (ing^e Pont-à-Mous.)
HAUTS-FOURNEAUX et FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle).

ventilation
V. HUGLO, ing.-constr., 90, rue Racine, Lille (V. A.).

INFORMATIONS DIVERSES

BELGIQUE

Charbonnages de Bonne-Fin, à Liège

RÉSUMÉ DU BILAN AUX 31 DÉCEMBRE 1900, 1899 ET 1898 :

ACTIF	1900	1899	1898
Immobilisé fr.	2.074.005	2.102.905	2.194.905
Réalisable : magasins	139.743	94.347	74.952
— débiteurs	2.319.969	1.035.689	973.006
Disponible : caisse et portefeuille	510.068	49.899	79.032
Totaux	5.043.755	3.252.840	3.321.895
PASSIF			
Non exigible : capital	2.475.000	2.475.000	2.475.000
— réserves	1.190.643	469.773	66.732
Exigible à terme : obligations	—	92.000	342.525
Exigible : créditeurs	373.229	98.768	176.826
Bénéfices	1.004.883	447.299	260.812
Totaux	5.043.755	3.252.840	3.321.895
Dividende par action	100	40	25
Amortissements et prévisions	1.000.014	90.000	170.500

Liste des derniers Brevets d'invention pris en France

1^o Mines, Métallurgie, Constructions mécaniques et métalliques.

- 305.922. BURTON FILS. — Transporteur à toile sans fin.
- 306.403. A. THIRION et FILS. — Pompe à débit variable.
- 306.415. GOFFIN et M. CAEL. — Charbon artificiel tiré de la gadoue.

ADJUDICATIONS ANNONCÉES

France

- 14 MAI. — Paris. Colonies. Fourniture de tabliers métalliques de ponts pour le chemin de fer du Dahomey.
- 14 MAI. — Pontoise. Construction d'un collège communal. Serrurerie et ferronnerie : 50.249 fr. 85.
- 15 MAI. — Lille. — Curage d'une partie du canal de Roubaix : 47.000 francs.
- 20 MAI. — Haybes. Établissement d'une distribution d'eau. Tuyauterie et fontainerie : 54.000 fr.
- 22 MAI. — Saintes. Fourniture aux chemins de fer de l'État de tabliers métalliques pour 9 ponts de la ligne de la Rochelle à Saintes.
- 23 MAI. — Vesoul. Chemins de fer d'intérêt local. Fourniture de matériel de voie : 1^o rails en acier : 1.200.000 fr.; 2^o éclisses : 53.000 fr.; 3^o boulons d'éclisses, tire-fonds, etc. : 128.000 fr.; 4^o appareils de changement de voie et de 14 plaques tournantes de 4^m 50 et 2^m 50 de diamètre : 83.000 francs.
- 23 MAI. — Paris. Travaux à exécuter à l'hôtel des Caisses d'amortissement, des dépôts et consignations. Serrurerie et quincaillerie : 202.000 francs.
- 25 MAI. — Oran. Fourniture de matériel de voie nécessaire à l'établissement de la ligne de pénétration du Sud Oranais sur 70.200 mètres entre Duveyrier et Ksar-el-Adjouz; 1^o rails, éclisses et selles : 922.500 fr.; 2^o traverses : 278.000 fr.; 3^o boulons et tire-fonds : 401.600 fr.; 4^o matériel accessoire : 46.500 francs.
- 25 MAI. — Blois. Construction d'un pont métallique sur le Cher à Thézée : 61.490 et 53.000 francs.
- 28 MAI. — Paris. Ministère des colonies. Adduction et distribution à Konakry des eaux du Lamkouri et du Takouri : 1.900.000 fr.

- 19 JUIN. — Paris. Fourniture à l'Assistance publique de : 42.000 t. tout-venant (50 0/0 gailletterie) ; 1.000 tonnes criblé 15/25 dit braissette ; 630 tonnes charbon à longue flamme pour fours.
- 12 AOUT. — Toulouse. Concours pour la construction d'un pont de 230 mètres de longueur sur la Garonne. Des primes de 5.000, 3.000, 2.000 et 1.000 francs, seront décernées aux auteurs des quatre meilleurs projets.

RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS

France

- 19 AVRIL. — Lille. Fourniture de tabliers métalliques pour des ponts sur l'Escaut et le canal de Saint-Quentin 22.500 fr. Soumissionnaires : établissements métallurgiques d'Onnaing 8 ; Daydé et Pillé 9 ; ateliers de construction d'Hautmont 14 ; Société des travaux en fer 16 ; Baudet, Donon et C^e 19 ; Ferran 20 ; Degryse 21 ; Kessler et C^e 22 ; Baudon et C^e à Lille, adjudicataires à 25 0/0 de rabais.
- 20 AVRIL. — Beauvais. Reconstruction de portes d'écluses sur le canal latéral de l'Oise, 65.000 fr. Adjudicataires : MM. Kessler et C^e, à Argenteuil, à 15 0/0 de rabais.
- 20 AVRIL. — Nancy. Reconstruction de portes d'écluses sur la branche Sud du canal de l'Est, 151.000 fr. Adjudicataire : Grande Chaudronnerie lorraine, à 15 0/0 de rabais.
- 24 AVRIL. — Paris. Guerre. Fourniture de 800 t. de charbon de terre tout-venant nécessaire à la manutention militaire. Adjudicataire Société de combustibles, 6, rue Lafayette, Paris, à 36 fr. la tonne (charbon des mines de Lens, fosse n^o 7).

FIRMES INDUSTRIELLES

Dissolutions. — Modifications. — Formations

Rouen. — Formation de la Société en nom collectif *André et Roger Lemoine*, charbons, 9, quai du Havre. Durée 6 ans, capital 60.000 fr. Du 23 mars 1901.

Lyon. — Modification des statuts de la Société anonyme des *Mines de la Bouble*, 12, rue du Bât-d'Argent. Capital porté de 2.130.000 fr. à 3.200.000 fr. Du 25 mars 1901.

Convocations d'Actionnaires

- 13 mai. — Lille. — Mines de Marly.
- 13 mai. — Saint-Etienne. — Houillères de la Croizette-sur-Bouble (augmentation du capital).
- 14 mai. — Paris. — Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons.
- 14 mai. — Rive-de-Gier. — Société anonyme des mines de la Haute-Cappe.

- 14 mai. — Valenciennes. — Mines de Crespin.
- 14 mai. — Paris. — Charbonnages de Vimy (Pas-de-Calais).
- 15 mai. — Paris. — Mines de Sainte-Marguerite et Combières.
- 16 mai. — Maubeuge. — Usines et laminoirs de l'Espérance, à Louvroil (Nord).
- 18 mai. — Valenciennes. — Mines de Thivencelles.
- 18 mai. — Paris. — Mines de Villebœuf, à Saint-Etienne (Loire).
- 21 mai. — Douai. — Mines de Courrières.
- 22 mai. — Lille. — Mines de Carvin.
- 22 mai. — Paris. — Société anonyme des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin.
- 23 mai. — Paris. — Ateliers et chantiers de France.
- 24 mai. — Paris. — C^{ie} des charbons et briquettes de Blanzay et de l'Ouest.
- 29 mai. — Paris. — Mines, fonderies et forges d'Alais (Gard).
- 30 mai. — Paris. — Mines de Campagnac.
- 30 mai. — Paris. — Mines métallurgiques de Vézis.
- 31 mai. — Paris. — Mines de la Grand'Combe.

MATÉRIEL A VENDRE

ELEVATION D'EAU par l'air comprimé, système Pohlé ;
TRANSPORTEUR Goodwins et Defays ;
pour devis et renseignements, s'adresser à M. Gandrille, 72, rue Mirabeau, Fives-Lille. (16 bis)

A vendre, plusieurs **DYNAMOS** et **MOTEURS** électriques d'occasion, 1^{res} marque? Echange. M. Dorez, ing^r à Roubaix. (47)

ANE MACHINE horizontale Compound-tandem à condensation, de 200 chevaux (à 12 kil. aux chaudières). Volant-Poulie. Vitesse 120 tours, Construction Biérix et C^{ie}, à Saint-Etienne.

ANE DYNAMO, à 3 paliers, de 400 volts, 100 ampères.

ANE DYNAMO, à 3 paliers, de 200 volts, 235 ampères.

(Machines à courant continu excitées en dérivation).

ANE LOCOMOTIVE-TENDER à voie normale, de 33 tonnes à vide ; 3 essieux couplés et 1 essieu radial.

S'adresser à M. F. Thébault, constructeur à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (31)

Suite du Bulletin Commercial (France)

PRIX DES MÉTAUX TRAVAILLÉS, A PARIS, AUX 100 KILOS

Plomb laminé et en tuyaux.	48 »
Zinc laminé.	60 »
Cuivre rouge laminé.	245 »
— en tuyaux sans soudure.	275 »
— en fils.	270 »
Laiton laminé.	180 »
— en tuyaux sans soudure.	252 50
— en fils.	200 »
Étain pur laminé (1 ^m /m d'épaisseur et plus).	450 »
— en tuyaux (9 ^m /m diamètre intérieur et plus).	450 »
Aluminium en tubes.	170 »
— en fils jusqu'à 5/10 de m/m.	55 à 60

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

Anciens Etablissements André Kœchlin et C^{ie}
(USINE DE BELFORT)

AGENCE DU NORD :

DE LORIOU & FINET

INGÉNIEURS

Bureaux : 17, Rue Faidherbe,

Dépôt de Machines et Matériel électrique : 61, rue de Tournai, LILLE

APPLICATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉLECTRICITÉ

ÉCLAIRAGE, TRANSPORT DE FORCE & TRACTION ÉLECTRIQUE

Ensembles électrogènes, Dynamos à courant continu et alternatif simple ou polyphasé de toutes puissances

TÉLÉPHONE LILLE-PARIS N^o 675

(37)

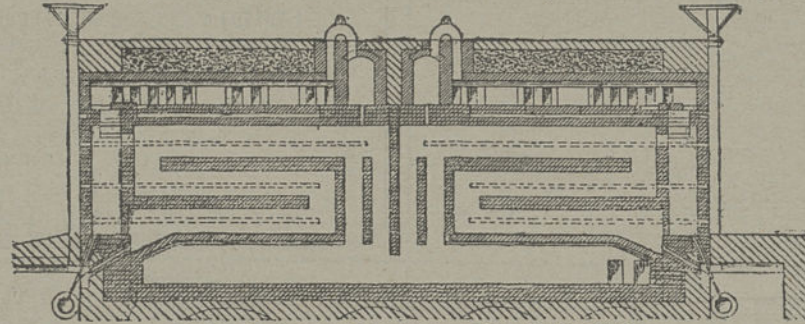
FOURS A COKE

Système COLLIN, breveté s. g. d. g.

F.-J. COLLIN, 12, Rue de la Paix, à LIÈGE (Belgique)

RÉCUPÉRATION FACULTATIVE des sous-produits

Les fours COLLIN peuvent travailler avec ou sans récupération des sous-produits : le changement de marche ne nécessitant aucune modification aux fours s'effectue aisément et rapidement.



PLUS DE 600 FOURS SONT DÉJÀ EN ACTIVITÉ

SUPPRESSION de toute

PERTE DE GAZ

Chauffage rationnel des Fours

GRANDE PRODUCTION

RENDEMENT MINIMUM GARANTI :

4 tonnes de coke par four
EN 24 HEURES

Agent général pour la France :

F. GHISLAIN, AVENUE MICHELET, CAMBRAI (NORD)

(28)

LES FONDERIES D'ACIER du NORD

Société anonyme à CROIX, près Lille (Nord)
Adresse Télégraphique : ACIÉRIES-CROIX

ACIERS MOULÉS AUX PETITS CONVERTISSEURS

de tous poids et dimensions, depuis l'acier extra-dur jusqu'à l'acier extra-doux pour dynamos

ATELIERS DE PARACHEVEMENT

FABRICATIONS SPÉCIALES : ROUES & TRAINS DE ROUES POUR WAGONNETS DE TERRASSEMENT & DE CHARBONNAGES, APPUIS DE PONTS, CENTRES DE ROUES, BOISSEAUX DE BUTTOIRS, BOÎTES A GRAISSES & AUTRES ACCESSOIRES POUR MATÉRIELS DE CHEMINS DE FER FIXE & ROULANT.

ADRESSER CORRESPONDANCE A LA SOCIÉTÉ, A CROIX (38)

L. FRANCLIN & C^{IE}

Ingénieurs-Constructeurs à Tourcoing

MOTEURS A VAPEUR

à détente Ridder, de 20 à 100 chevaux

SYSTÈME DUJARDIN

(BREVETÉ S. G. D. G.)

MÉDAILLE D'OR
Exposition
Universelle

PARIS 1900

Compresseurs d'air et de gaz

ÉLÉVATION DES LIQUIDES PAR ÉMULSION (60)

Société d'Electricité de Roubaix-Tourcoing

ANCIENNE MAISON E. CARPENTIER

H. CORRION & J. DENISSEL, Successeurs

Bureaux et Ateliers : 73, Rue du Nouveau-Monde, ROUBAIX

Magasins de Vente : 83, Grande-Rue, ROUBAIX

CONSTRUCTION DE DYNAMOS

à courant continu et à courants alternatifs

INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE PAR ARC & PAR INCANDESCENCE

Transmission de l'Énergie

INSTALLATION DE STATIONS CENTRALES

par moteurs à gaz et moteurs à vapeur

CABLES & FILS - ACCUMULATEURS

RENSEIGNEMENTS & DEVIS SUR DEMANDE

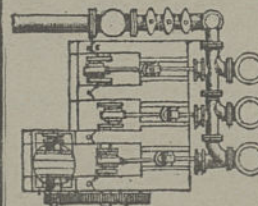
(59)

ED. GUÉRIN & C^{ie}

CONSTRUCTEURS, DOUAI (NORD)

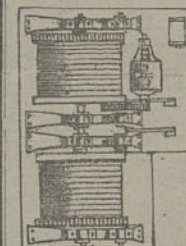


Spécialité exclusive d'Appareils de levage, Appareils de transport et de manœuvre et Pompes à commande électrique. Ponts-roulants. Ponts-chevalets. Grues Titan. Grues à portique. Chèvres. Grues pivotantes. Grues roulantes. Grues vélocipèdes. Ascenseurs. Élévateurs. Monte-charges. Transbordeurs. Cabestans. Treuils. Chariots électriques suspendus (type trolley).



Spécialité de Ponts-roulants, type américain, à trois moteurs, grand rendement mécanique et grandes vitesses de fonctionnement, depuis 3 tonnes jusqu'à 150 tonnes.

Grues Titan, de chantiers et d'extraction avec portées jusque 100 mètres et pouvant extraire à plus de 50 mètres pour l'exploitation des carrières.



Défourneuses pour fours à coke, Appareils de chargement pour fours Siemens-Martin. Chariots électriques pour poches de coulée, etc.

Treuils de halage et d'extraction pour mines et charbonnages.

Pompes d'épuisement souterraines de toutes puissances pour mines et charbonnages, pour refoulement jusque 1.000 mètres, et à grande vitesse pour accouplement à des moteurs électriques.

(76)

MACHINES

A CONCASSER ET CRIBLER

les Houilles et Cokes de four

P. ALRIQ, 1, Rue Marcadet, PARIS

(18)

COMPAGNIE GÉNÉRALE
d'ÉLECTRICITÉ de CREIL
 Etablissements **DAYDÉ & PILLÉ**

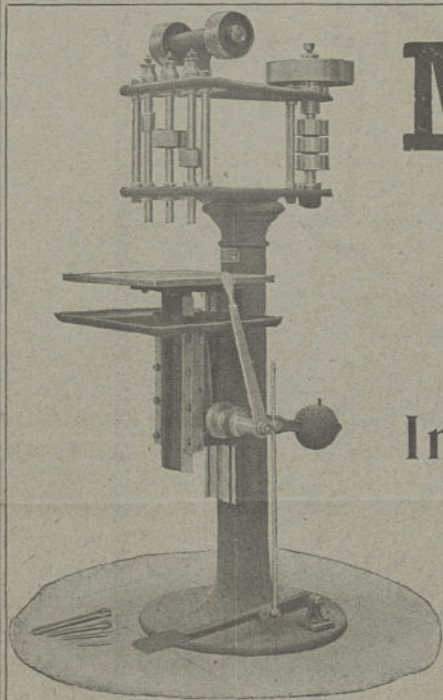
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5,000,000 DE FRANCS
 27 et 29, Rue de Châteaudun, 27 et 29
 PARIS

MATÉRIEL à COURANT CONTINU ALTERNATIF SIMPLE et POLYPHASÉ
 de TOUTES PUISSANCES

DYNAMOS pour Electrochimie et Electrométallurgie.

APPAREILS DE LEVAGE ÉLECTRIQUES
 TRAMWAYS — STATIONS CENTRALES à VAPEUR et HYDRAULIQUES

LAMPES A ARC
 COMPTEURS — APPAREILS DE MESURE



MACHINES-OUTILS
 et Outils
 DE PRÉCISION

Installations complètes

D'ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
 D'ATELIERS DE RÉPARATIONS
 D'ATELIERS POUR LA FABRICATION EN SÉRIE

DESTOMBES, LANGLOIS & C^{ie}, ROUBAIX (Nord)

Agents de Vente exclusifs pour la France

DE LUDWIG, LÖEWE & C^o (BERLIN)



(Nord)

MARLY-LEZ-VALENCIENNES

CHAUDRONNERIE DE FER

BON MARCHÉ - EXÉCUTION SOIGNÉE - TRAVAIL PARFAIT

SPÉCIALITÉS :

- Générateurs semi-tubulaires de toutes grandeurs à tubes démontables Bèrendorf.
- Générateurs tubulaires, Générateurs ordinaires à bouilleurs extérieurs.
- Bacs et Réservoirs à foyers intérieurs amovibles ou non, etc.
- Cheminées en tôle, etc., etc.

* ENTRETIEN DE SUCRERIES ET DE DISTILLERIES *

EUG. DENNIS fils

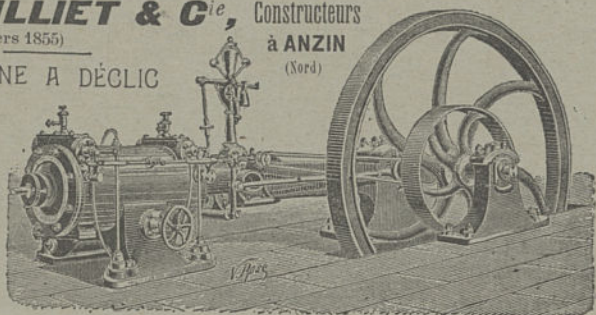
Ingénieur-Constructeur (A. & M.)

MARLY-LEZ-VALENCIENNES
(Nord)



MAILLIET & C^{ie}, Constructeurs
(Angers 1855) à ANZIN (Nord)

MACHINE A DÉGLIC



Machines condensation | 50 CHEV. | 80 CHEV. | 120 CHEV. | 150 CHEV. | 200 CHEV. | 300 CHEV.
11,500 fr. | 14,000 fr. | 18,500 fr. | 22,500 fr. | 25,000 fr. | 33,000 fr.

Le montage, dirigé par un de nos ouvriers, coûte de 3 à 5 % de la valeur des machines.
Les forces en chevaux sont comptées avec une pression initiale indiquée à 5 kil 1/2 dans le cylindre pendant 1/5 de la course.
La dépense de vapeur sèche est de 9 à 10 kilog. par cheval indiqué dans les machines au-dessus de 100 chevaux et n'introduisant pas au delà de 1/7 de la course. (6)

Ferdinand THÉBAULT
CONSTRUCTEUR
Marly-lez-Valenciennes (Nord)

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Machines à vapeur. — Matériel pour sucreries, distilleries, brasseries, forges et laminoirs, mines, sondages (spécialité de pompes de sondages), etc.

GROSSE CHAUDRONNERIE EN FER

Chaudières à vapeur. — Cheminées. — Bacs. — Réservoirs. — Ponts, etc.

MATÉRIEL D'OCCASION

Machines perfectionnées de 50 à 500 chevaux. — Chaudières à vapeur de toutes forces semi-tubulaires et autres. — Locomobiles. — Locomotives à voie normale pour embranchements particuliers, ou à voie étroite pour chantiers. — Plaques tournantes, etc. (14)

Tuilerie Mécanique

DE **SAINT-MOMELIN**

par WATTEN (Nord)

A 4 KILOMÈTRES DE SAINT-OMER

TÉLÉPHONE 371

Société Anonyme. — Capital: 400,000 Francs

ADMINISTRATION ET BUREAUX

17, RUE D'INKERMANN, 17, LILLE

TUILES A COULISSES EN TOUS GENRES

TUILE SPÉCIALE DITE MARINE

Pannes, Carreaux

TUYAUX DE DRAINAGE & A EMBOITEMENT

Briques creuses

CARREAUX DE TROTTOIRS

(20)

MATÉRIEL & ARTICLES INDUSTRIELS

COMMISSION • REPRÉSENTATION

Fernand PONETTE

24, Rue Philippe-de-Girard, 24

ROUBAIX

CHEMINÉES D'USINES EN BRIQUES SPÉCIALES

TUBES EN FER & ACIER A RECOUVREMENT
pour Mines et Chauffages à vapeur

PETIT CHEMIN DE FER A VOIE ÉTROITE

CHAUDIÈRES & MACHINES A VAPEUR

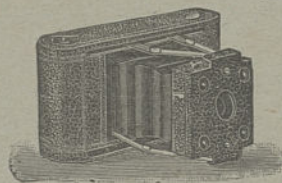
(13)

PHOTO-COMPTOIR DU NORD
L. Mairesse

ROUBAIX

LILLE

39^{bis}, rue Pauvree 6, rue des Ponts-de-Comines



CENTRALISATION DE TOUTES LES

FOURNITURES GÉNÉRALES

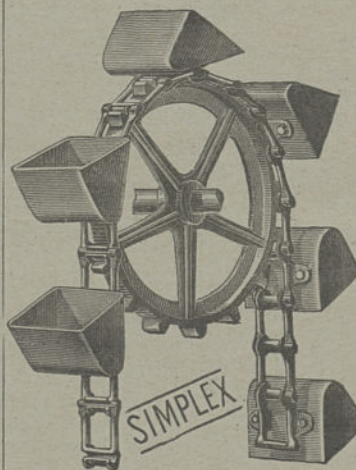
POUR LA PHOTOGRAPHIE

← Devis sur demande →

(13)

ÉLÉVATEURS & TRANSPORTEURS

avec chaînes Simplex



Marque déposée

SYSTÈME BAGSHAWE

Brevetée S. G. D. G.

GOSETS TOLE D'ACIER

Vis d'Archimède

APPAREILS

POUR DÉCHARGER LES BATEAUX

C^{ie} des Chaînes Simplex

PARIS, 43, Rue Lafayette, PARIS

(17)



SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA
Fabrication des RACCORDS EN FER FORGÉ pour Tubes en fer

J. LECAT, G. BOUTRY, P. LOUIS & C^{ie}
WATTRELOS (Nord), près Roubaix

PIÈCES SPÉCIALES SUR MODÈLES. POUR COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER
Mines et autres industries

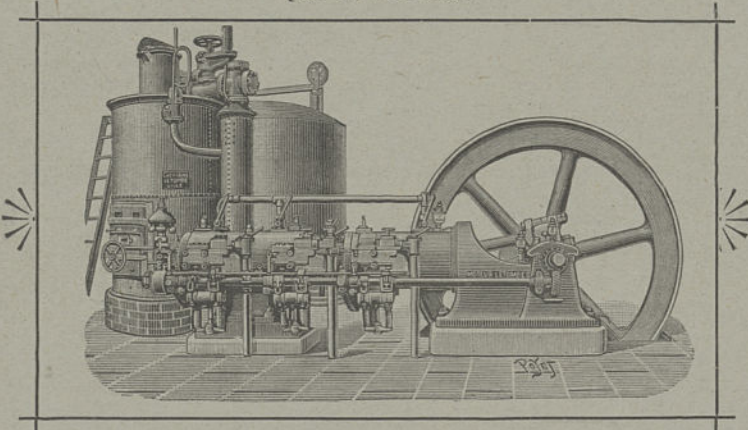
SOCIÉTÉ A^{ME} DES BREVETS & MOTEURS LETOMBE E.C.P.

Capital: 1.000.000 de fr.

Siège social: 21. Rue de Londres, PARIS
C^{ie} DE FIVES-LILLE, CONSTRUCTEUR

Moteurs et Gazogènes LETOMBE

CONSOMMATION: 500 GR. DE CHARBON
par cheval-heure



Bruxelles 1897: Grand Prix

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Moteurs à gaz de ville: **Grand Prix**
Moteurs et Gazogènes à gaz pauvre: **Grand Prix**

Bureaux: 3, Place de Rihour, LILLE

(29)

SOCIÉTÉ ANONYME

— DE —

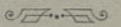
Retorderie et Câblerie d'Hellemmes

CAPITAL: 600,000 francs



SIÈGE SOCIAL

à
HELLEMES-LILLE
(NORD)



BREVET WILLIAM KENYON & SONS

(Contractors to H. M. Government), Fournisseurs de l'Amirauté Anglaise

CABLES EN COTON

pour Transmission de Force Motrice

CABLES & CORDAGES

pour la Marine, les Travaux Publics et l'Industrie

POUR RENSEIGNEMENTS

S'ADRESSER A M. GANDRILLE, INGÉNIEUR

72, Rue Mirabeau, FIVES-LILLE

(24)

C^{IE} FRANÇAISE DES METAUX

Société Anonyme au Capital de 25,000,000 de Fr.

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE VOLNEY, PARIS

Tubes sans soudure en cuivre rouge, en laiton et en acier, pour Chaudières

Planches, Barres et Fils en cuivre rouge et en laiton

Cuivre spécial pour Tuyères de Hauts-Fourneaux

Fils et Câbles en cuivre rouge de haute conductibilité, pr tous usages électriques

AGENT GÉNÉRAL: M. FÉLIX NYS, 75, RUE DES GANTOIS, LA MADELEINE-LEZ-LILLE (NORD)

(47)